

## PRÉSENTATION

**Cette notice est destinée à informer les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles, les personnes candidates libres et les étudiantes et étudiants des universités, sur :**

- Les concours d'admission en première année à l'ENS (Paris), à l'ENS de Lyon, à l'ENS Paris-Saclay et à l'ENS Rennes,
- L'organisation de certains concours en banques d'épreuves,
- Les modalités d'inscription aux différents concours d'admission en première année pour la session 2026,
- Les seconds concours, les concours d'admission en deuxième année des ENS, le concours 2SEP de l'ENS Rennes (destinés aux étudiantes et étudiants des universités).

### Important

**La présente notice, prévue par les arrêtés fixant les conditions d'admission dans les Écoles normales supérieures, complète les textes publiés au *Journal officiel*, au *Bulletin officiel* de l'Éducation nationale (B.O.E.N.) et au *Bulletin officiel* de l'Enseignement supérieur et de la recherche (B.O.E.S.R.) qui, seuls, restent réglementaires.**

**Les renseignements spécifiques aux quatre Écoles sont précisés sur les sites Internet respectifs de chacune d'elles :**

École normale supérieure (ENS Paris) : <https://www.ens.psl.eu>

École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon) : <https://www.ens-lyon.fr>

École normale supérieure Paris-Saclay (ENS Paris-Saclay) : <https://www.ens-paris-saclay.fr>

École normale supérieure de Rennes (ENS Rennes) : <https://www.ens-rennes.fr>

Ainsi que sur le site <https://banques-ecoles.fr>

# SOMMAIRE

Présentation	1
Quatre Écoles normales supérieures en France	3
I – GÉNÉRALITÉS	
I-1- Tableaux des concours des différentes ENS :	
I-1-1- Filières scientifiques	4
I-1-2- Filières littéraires, économiques et sociales	5
I-1-3- Autres concours de recrutement dans les ENS	6
I-2- Textes officiels des concours des ENS	7
I-3- Dispositions communes aux concours d'admission en première année	8
II- CONCOURS DES FILIÈRES SCIENTIFIQUES ORGANISÉS EN BANQUES D'ÉPREUVES	
II-1- Généralités	11
II-2- Tableaux des épreuves des banques sciences	
Concours MP	14
Concours MPI	15
Concours PC	16
Concours PSI	17
Concours BCPST – Concours TB	18
Concours PT	19
Concours TSI	20
II-3- Les concours d'admission de chaque École	
II-3-1- L'ENS (Paris) – Accès en première année – Section des Sciences	21
Premier concours – Banques d'épreuves	
II-3-2- L'ENS de Lyon – Accès en première année	21
Premier concours – Banques d'épreuves	
Second concours	
II-3-3- L'ENS Paris-Saclay - Accès en première année – Section des Sciences	23
– Accès en deuxième année - section des sciences	
II-3-4- L'ENS Rennes - Accès en première année – Section des sciences	24
– Accès en deuxième année - Section des sciences	
III- CONCOURS DES FILIÈRES LITTÉRAIRES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	
III-1- Dates et organisation de la BEL – épreuves écrites	27
ENS (Paris) – Groupe lettres A/L, épreuves orales	28
ENS de Lyon – Premier concours – Spécialités, épreuves orales	29
ENS Paris-Saclay – Concours LE anglais, épreuves orales	30
III-2- Dates et organisation de la banque LSES – épreuves écrites	31
Épreuves orales – ENS (Paris) _ ENS de Lyon	32
– ENS Paris-Saclay	33
III-3- Les concours d'admission spécifiques à une école	
ENS Paris-Saclay – concours première année	34
ENS Rennes – concours première année	36
IV- INSCRIPTION ET INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES	
IV-1- 1 Modalités d'inscription par Internet	38
IV-1- 2 Procédure d'intégration dans les Écoles	39
IV-1-3 Convocations aux épreuves écrites	41
IV-1-4 Épreuves orales et pratiques	41
IV-1-5 Résultats	41
IV-2 - PROCÉDURE COMMUNE D'INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES POUR LES PERSONNES CANDIDATES AUX PREMIERS CONCOURS SCIENCES	
IV-2-1 - Liste de vœux / sur Internet	42
IV-2-2 - Proposition d'intégration	42
IV-2-3 – Personnes candidates des autres concours	43
Rappel du fonctionnement général des concours	44

# Quatre Écoles normales supérieures en France

Les Écoles normales supérieures (ENS) sont de grands établissements d'enseignement supérieur de statut original qui dispensent un enseignement de très haute qualité en étroite relation avec la recherche et la culture.

## LEUR VOCATION

Les ENS offrent un excellent cadre d'étude dans la ou les disciplines choisies par chaque élève. Elles favorisent un contact précoce avec les laboratoires et bibliothèques de recherche, lieux de création du savoir et de l'invention. Elles accompagnent ainsi la formation de spécialistes de haut niveau dans toutes les disciplines. La solidité des connaissances et la richesse des expériences acquises garantissent l'efficacité de la formation dans les ENS, au meilleur rang international.

La culture générale large dispensée dans les ENS prédispose à la mobilité intellectuelle, à la maîtrise de l'argumentation et constitue une bonne préparation pour une pratique de l'action.

Les ENS forment, en partenariat étroit avec les universités, des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs, des chercheuses et chercheurs et des enseignantes et enseignants. Elles conduisent également à des positions de cadres de haut niveau dans les grands corps techniques et administratifs de l'État ainsi que dans les entreprises.

## LEURS SPÉCIFICITÉS

Les élèves sont admis par voie de concours sélectifs. Le flux principal des admissions concerne les personnes candidates issues des classes préparatoires (Bac + 2) ; d'autres concours comme le « second concours » et le « concours de deuxième année » portent sur des effectifs plus limités.

Chaque année, les quatre ENS recrutent environ 800 élèves :

- Les élèves françaises et français comme les personnes candidates ressortissantes de l'Union européenne (UE) admises aux concours sont nommés élèves fonctionnaires stagiaires et sont rémunérés **en échange d'un engagement décennal de servir l'Union européenne ou un de ses états, prenant effet à la date de l'admission à l'École.**
- Les élèves étrangères et élèves étrangers peuvent bénéficier, sous conditions, de bourses accordées par le ministère des affaires étrangères ou par l'ENS concernée.

L'enseignement dispensé durant quatre ans prépare, par une formation culturelle et scientifique de haut niveau, aux diplômes universitaires européens : licence, master, doctorat.

Des possibilités sont offertes aux normaliens et normaliennes pour permettre des parcours de formation adaptés à la personnalité et au projet de chaque élève.

Les ENS assurent une formation pluridisciplinaire par la recherche, avec une initiation intégrée dans les masters et une formation doctorale largement ouverte sur l'ensemble des grands centres universitaires français et internationaux (stages à l'étranger en cours de scolarité, doctorat) ainsi qu'une préparation à l'agrégation particulièrement appréciée dans les voies scientifiques, littéraires et de sciences humaines.

Elles offrent des infrastructures d'accueil, d'enseignement et de recherche de grande qualité.

Les ENS, originales sur de nombreux points parmi les Grandes Écoles, n'établissent pas de classement de sortie ce qui laisse plus de liberté et d'autonomie aux élèves normaliennes et normaliens pour définir leurs parcours et leurs rythmes d'études.

**Frédéric WORMS**

Directeur  
de l'ENS (Paris)

**Emmanuel TRIZAC**

Président  
de l'ENS de Lyon

**Nathalie CARRASCO**

Présidente  
de l'ENS Paris-Saclay

**Pascal MOGNOL**

Président  
De l'ENS Rennes

# I - GÉNÉRALITÉS

## I-1- TABLEAUX DES CONCOURS IMPLIQUANT LES DIFFÉRENTES ENS

### I-1-1 FILIÈRES SCIENTIFIQUES

CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES	BANQUES D'ÉPREUVES	ENS/ PARTENAIRE	CONCOURS
MP	MP	ENS (Paris)	MP ➤ Option Physique ➤ Option Informatique
		ENS de Lyon	Mathématiques ➤ Option MP ➤ Option MI
		ENS de Lyon	Informatique filière MP
		ENS Paris-Saclay	MP ➤ Option MP ➤ Option MI
		ENS Rennes	MP ➤ Option MP ➤ Option MI
		E. Polytechnique	MP ➤ MP Info Français ➤ MP Info Étranger ➤ MPSI Français ➤ MPSI Étranger
MPI	MPI	ENS (Paris)	MPI ➤ Option Mathématiques ➤ Option Informatique
		ENS de Lyon	Informatique filière MPI
			Mathématiques filière MPI
		ENS Paris-Saclay	MPI ➤ Option Mathématiques ➤ Option Informatique
		ENS Rennes	Concours MPI
PC	PC	E. Polytechnique	MPI
		ENS (Paris)	PC ➤ Option Physique ➤ Option Chimie
		ENS de Lyon	Physique et Chimie (PC)
		ENS Paris-Saclay	PC ➤ Option Physique ➤ Option Chimie
		E. Polytechnique	PC ➤ Français ➤ Étranger
BCPST	BCPST	ESPCI	PC ➤ Français ➤ Étranger
		ENS (Paris)	BCPST ➤ Option Biologie ➤ Option Sciences de la Terre
		ENS de Lyon	BCPST ➤ Option Biologie ➤ Option Sciences de la Terre
		ENS Paris-Saclay	BCPST
		ENPC-Mines de Paris	BCPST
TB	TB	Ecole Centrale*	BCPST
		ENS Paris-Saclay	Concours TB
PSI	PSI	ENS Paris-Saclay	Concours Physique-PSI
			Concours SI- PSI
		ENS Rennes	PSI
		ENS (Paris)	PSI
		E. Polytechnique	Filière PSI ➤ Français ➤ Étranger
PT	PT	ENS Paris-Saclay	Concours PT
		ENS Rennes	Concours PT
TSI	TSI	ENS Paris-Saclay	Concours TSI
		ENS Rennes	Concours TSI
ATS	ATS	ENS Rennes	Concours ATS GI

\* Ecoles Centrale de Nantes, Lille, Lyon et Méditerranée

## I-1-2 FILIÈRES LITTÉRAIRES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES	ENS/ PARTENAIRES	CONCOURS
<b>CPGE LITTÉRAIRES</b>		
<b>1<sup>ère</sup> supérieure (Ulm)</b>	ENS (Paris)	Concours A/L
<b>1<sup>ère</sup> supérieure</b>	ENS de Lyon	Série lettres et arts Série langues vivantes Série sciences humaines
	ENS Paris-Saclay	Concours langue étrangère : anglais
	ENS (Paris)	Concours B/L
<b>1<sup>ère</sup> supérieure Lettres et sciences sociales</b>	ENS Paris-Saclay ENSAE / ENSAI / INSEE	Concours sciences sociales Option économie et sociologie Administrateur - concours externe
	ENS de Lyon	Série sciences économiques et sociales
<b>CPGE ÉCONOMIQUES COMMERCIALES</b>	ET	
<b>Classes préparatoires D1</b>	ENS Rennes	Concours droit-économie
<b>Classes préparatoires E/G</b>	ENS Paris-Saclay ENSAI	Concours économie et gestion option I
<b>Classes préparatoires ECG</b>	ENS Paris-Saclay	Concours économie et gestion option II
<b>CPGE ARTS Paris-Saclay</b>	ENS Paris-Saclay	Concours design

### I-1-3 AUTRES FILIÈRES DE RECRUTEMENT DANS LES ENS

#### RECRUTEMENTS EN PREMIÈRE ANNÉE

FILIÈRES	ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES	CONCOURS
SCIENTIFIQUES	ENS de Lyon	Second concours
B.U.T. GÉNIE MÉCANIQUE GÉNIE CIVIL GÉNIE ÉLECTRIQUE	ENS Paris-Saclay	B.U.T. <i>Banque d'épreuves ENSEA</i>
PREPA ATS	ENS Rennes	Concours national ATS II
UFR STAPS	ENS Rennes	Concours 2SEP

#### RECRUTEMENTS EN DEUXIÈME ANNÉE

Prérequis : diplôme ou titre valorisé à 180 ou 240 crédits ECTS suivant les cas

FILIÈRES	ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES	CONCOURS
SCIENTIFIQUE	ENS Rennes	Concours d'admission en deuxième année : - <i>Sciences de l'Ingénieur</i> - <i>Mathématiques</i> - <i>Informatique</i>

## I-2- TEXTES OFFICIELS DES CONCOURS DES ENS

### Textes communs aux ENS :

Arrêté du 9 septembre 2004 paru au JO du 8 octobre 2004.  
Arrêté modificatif : du 28 novembre 2005 paru au JO du 4 décembre 2005.  
Arrêté modificatif : du 4 mars 2011 paru au BOESR n° 13 du 31 mars 2011.  
Arrêté modificatif : du 29 septembre 2011 paru au BOESR n° 39 du 27 octobre 2011.  
Arrêté du 13 octobre 2022 paru au JORF n°0253 du 30 octobre 2022.

### ENS (Paris) :

Les textes réglementaires sont consultables dès leur publication sur le site Internet de l'ENS à l'adresse suivante : <http://www.ens.psl.eu> dans la rubrique admission.  
Arrêté conditions d'admission à l'ENS du 25 septembre 2017 paru au BOESR n°34 du 12 octobre 2017.  
Arrêté modificatif conditions d'admission à l'ENS du 23 octobre 2018 paru au BOESR n°42 du 15 novembre 2018.  
Arrêté modificatif conditions d'admission à l'ENS du 12 juin 2019 paru au BOESR n°27 du 4 juillet 2019.  
Arrêté modificatif conditions d'admission à l'ENS du 8 novembre 2019 paru au BOESR n°44 du 28 novembre 2019.  
Arrêté conditions d'admissions à l'ENS du 3 novembre 2022 paru au BOESR n°44 du 24 novembre 2022.  
Arrêté conditions d'admission à l'ENS du 28 juin 2024 paru au BOESR n°29 du 18 juillet 2024.  
Le programme du concours littéraire d'admission à l'ENS pour la session 2026 est paru au Bulletin officiel n° 41 du 30 octobre 2025

### ENS de Lyon :

Les textes réglementaires sont consultables dès leur publication sur le site Internet de l'ENS de Lyon à l'adresse suivante : <http://www.ens-lyon.fr> dans la rubrique admission.  
Arrêté fixant les conditions d'admission des élèves et les programmes spécifiques des concours de l'ENS de Lyon paru au BOESR du 8 décembre 2022.  
Arrêté fixant les conditions d'admission des élèves et les programmes spécifiques des concours de l'ENS de Lyon du 23 septembre 2025 paru au BOESR n°39 du 16 octobre 2025.  
Arrêté du 24 novembre 2025 modifiant l'arrêté du 23 septembre 2025 fixant les conditions d'admission des élèves et les programmes spécifiques des concours de l'ENS de Lyon à paraître au BOESR du 11 décembre 2025.  
Arrêté fixant le programme du concours littéraire d'entrée en première année à l'ENS de Lyon pour la session 2026 du 21 octobre 2025 paru au BOESR n°43 du 13 novembre 2025.  
Arrêté modifiant l'arrêté du 21 octobre 2025 fixant le programme du concours littéraire d'entrée en première année à l'ENS de Lyon pour la session 2026 à paraître en décembre 2025.

### ENS Paris-Saclay :

Les textes réglementaires sont consultables dès leur publication sur le site Internet de l'ENS Paris-Saclay à l'adresse suivante : <http://www.ens-paris-saclay.fr> dans la rubrique admission.  
Arrêté conditions d'admission à l'ENS de Cachan du 2-11-2015 paru au BOESR n°44 du 26-11-2015.  
Arrêté modificatif conditions d'admission à l'ENS Paris-Saclay du 2 août 2019 paru au BOESR n°32 du 5 septembre 2019.  
Arrêté programmes de l'ENS Paris-Saclay du 26 octobre 2022 paru au BOESR n°43 du 17-11-2022.  
Arrêté conditions d'admission à l'ENS Paris-Saclay du 26 octobre 2022 paru au BOESR n°43 du 17-11-2022.  
Arrêté programmes de l'ENS Paris-Saclay du 14 novembre 2023 paru au BOESR n°46 du 07-12-2023  
Arrêté conditions d'admission à l'ENS Paris-Saclay du 14 novembre 2023 paru au BOESR n°46 du 07-12-2023  
Arrêté programmes de l'ENS Paris-Saclay du 28 juin 2024 paru au BOESR n°34 du 12-09-2024, spécifique aux concours d'admission à l'ENS Paris-Saclay pour 2025 et 2026 (concours design et concours langue étrangère : anglais)  
Arrêté conditions d'admission à l'ENS Paris-Saclay du 28 août 2025 paru au BOESR n°32 du 28-08-2025

### ENS Rennes :

Les textes réglementaires sont consultables sur le site Internet de l'ENS Rennes à l'adresse suivante : <http://www.ens-rennes.fr> dans la rubrique admission.  
Arrêté conditions d'admission à l'ENS Rennes concours 1re et 2è année (sauf D-E) à paraître au BOESR de décembre 2025  
Arrêté programmes d'admission à l'ENS Rennes concours 1re et 2è année (sauf D-E) à paraître au BOESR de décembre 2025  
Arrêté conditions d'admission à l'ENS Rennes du 18-04-2018 paru au BOESR n° 20 du 17-05-2018 (concours D-E)  
Arrêté programmes de l'ENS Rennes du 18-04-2018 paru au BOESR n° 20 du 17-05-2018 (concours D-E)

### Autres textes réglementaires :

Pour mémoire : la liste des classes préparatoires est parue au BO n°8 du 20 février 2025.  
*Les programmes des classes préparatoires sont parus dans les numéros hors-série du Bulletin officiel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche :*  
➤ *Bulletin officiel spécial n° 1 du 11 février 2021*  
➤ *Bulletin officiel n° 31 du 26 Août 2021*

*Le thème des TIPE est paru au BOESR n°15 du 10 avril 2025.*

## **I-3 - DISPOSITIONS COMMUNES AUX CONCOURS D'ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE DANS LES ENS**

### **Nombre de postes ouverts aux concours et inscription**

Pour les concours d'admission (groupes, sections ou séries) dans chacune des quatre Écoles normales supérieures, le nombre de postes offerts, leur répartition, les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions obligatoires pour les personnes candidates et l'adresse du ou des sites Internet présentant la ou les procédures d'inscription sont fixés, chaque année, par leurs présidents et présidente ou directeurs et directrices respectifs.

### **Conditions d'âge**

L'arrêté du 28 novembre 2005 abroge la limite d'âge.

### **Conditions de titres**

Pouvoir justifier, lors de l'admission à l'École, soit du baccalauréat, soit d'un titre ou d'un diplôme admis en dispense ou équivalence de celui-ci.

Les personnes titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (*European Credit Transfer System*) ne peuvent être autorisées à concourir.

### **Nombre de candidatures**

Nul ne peut être autorisé à se présenter plus de trois fois aux épreuves de l'ensemble des concours propres à une École. De plus, en ce qui concerne l'ENS Paris-Saclay et l'ENS Rennes, pas plus de deux fois pour tous les concours d'admission en première année et pas plus de deux fois pour l'ensemble des concours d'admission en deuxième année.

Nul ne peut être candidat à plusieurs concours, groupes, sections ou séries d'admission dans une même École lors d'une même session. Nul ne peut se présenter à plusieurs concours, groupes, sections ou séries d'admission dans une même École Normale Supérieure au cours d'une même session, à l'exception de la filière PSI à l'École normale supérieure Paris-Saclay exclusivement. A compter de la session 2026, les candidates et les candidats peuvent s'inscrire aux deux concours Physique PSI & SI-PSI de l'ENS Paris-Saclay, pour pouvoir classer leurs vœux d'intégration: Département Physique – ENS PS et/ou Départements SPI – ENS PS, dans l'ordre de leur choix, avant la procédure d'appel.

### **Conditions d'accès à la fonction publique**

#### **➤ Personnes candidates françaises**

Les personnes candidates doivent être en situation régulière au regard de la loi n°97-1019 du 28/10/97 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser puis de participer à une Journée défense et citoyenneté.

#### **➤ Personnes candidates ressortissantes d'un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen**

Les personnes candidates ressortissantes d'un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen doivent satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées par les articles 5 et 5 bis de la loi du 13 juillet 1983.

En outre, les personnes candidates en instance d'acquisition de la nationalité française devront l'indiquer sur leur dossier de confirmation d'inscription et adresser au service d'inscription concerné ou aux Écoles normales supérieures :

- Soit une photocopie de l'accusé de réception délivré par la sous-direction des naturalisations du ministère de l'emploi et de la solidarité (naturalisation par décret),
- Soit une photocopie du récépissé de déclaration délivré par le juge d'instance ou le consul qui a reçu la déclaration (naturalisation par déclaration).

*En application de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, les personnes candidates aux concours doivent remplir les conditions générales prévues aux articles 5 et 5 bis du titre I<sup>er</sup> du statut général et par le statut particulier du corps auxquels elles postulent au plus tard à la date de la première épreuve du concours.*

➤ **Personnes candidates étrangères hors Union européenne et autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen**

Les personnes candidates de nationalité étrangère qui remplissent les conditions de titre et de candidature peuvent s'inscrire. Cependant, à l'issue des épreuves des concours, elles ne pourront pas être nommés fonctionnaires-stagiaires d'une école normale supérieure mais y entreront en qualité d'élève normalien ou normalienne à titre étranger, à charge pour elles, eux ou pour leur gouvernement d'acquitter leurs frais de pension et de scolarité.

**Engagement décennal**

Les personnes candidates ressortissantes d'un État membre de l'UE ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen s'engagent à exercer une activité professionnelle dans les services ou dans une entreprise du secteur public d'un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de leurs collectivités territoriales ou de leurs groupements, ou de leurs établissements publics ; ou dans les services de l'Union européenne ou d'une organisation internationale gouvernementale ; ou dans une institution d'enseignement supérieur ou de recherche pendant DIX ANS au moins à dater de leur admission dans une école normale supérieure, ou à rembourser à l'État le montant des sommes perçues en qualité d'élève de l'École. L'engagement est signé lors de l'installation en tant que fonctionnaire-stagiaire dans l'ENS à la rentrée de septembre.



## **II - CONCOURS DES FILIÈRES SCIENTIFIQUES ORGANISÉS EN BANQUES D'ÉPREUVES**

## II-1- GÉNÉRALITÉS

CONCOURS FAISANT PARTIE DES BANQUES D'EPREUVES SCIENCES INTER-ENS			
ENS (PARIS)	ENS DE LYON	ENS PARIS-SACLAY	ENS RENNES
CONCOURS MP Option Physique Option Informatique	CONCOURS MATHÉMATIQUES Option MP Option MI	CONCOURS MP Option MP Option Info	CONCOURS MP Option Math Physique Option Math Informatique
	CONCOURS INFORMATIQUE FILIÈRE MP		
CONCOURS MPI Option Mathématiques Option Informatique	CONCOURS INFORMATIQUE FILIÈRE MPI	CONCOURS MPI Option Mathématiques Option Informatique	CONCOURS MPI FILIÈRE MPI
	CONCOURS MATHÉMATIQUES FILIÈRE MPI		
CONCOURS PC Option Physique Option Chimie	CONCOURS PHYSIQUE-CHIMIE	CONCOURS PC Option Physique Option Chimie	
CONCOURS PSI		CONCOURS PHYSIQUE- PSI	CONCOURS PSI
		CONCOURS SI-PSI	
CONCOURS BCPST Option Biologie Option Sciences de la Terre	CONCOURS BCPST Option Biologie Option Sciences de la Terre	CONCOURS BCPST CONCOURS TB	

La totalité des épreuves des concours cités ci-dessus est regroupée sous la forme de tableaux aux pages **14 à 18** de la présente notice.

### COMPLÉMENTS : Modalités des épreuves de français, de langues et de TIPE

NOR : MENS2514209A – Arrêté du 06/05/2025 – MENESR – DGESIP A1-2 – MOM

Article 1 - L'enseignement de français et de philosophie dans les classes préparatoires scientifiques durant l'année scolaire 2025-2026 s'appuie notamment sur les thèmes suivants, étudiés à travers les œuvres littéraires et philosophiques précisées ci-après :

#### Thème 1 : « La communauté et l'individu »

1. *Les supplantes* et *Les sept contre Thèbes* (Eschyle) – Traduction de Paul Mazon ;
2. *Traité théologico-politique, Préface et chapitres XVI à XX* (Spinoza) – Traduction de Charles Appunh ;
3. *Le Temps de l'innocence* (Edith Wharton) – Traduction de Madeleine Taillandier

#### Thème 2 : « Expériences de la nature »

4. La connaissance de la vie, « *Introduction : La pensée et le vivant* », « *I. Méthode* », « *III. Philosophie – chapitres II, III, IV et V* » (Georges Canguilhem) ;
5. *Vingt mille lieues sous les mers* (Jules Verne) ;
6. *Le Mur invisible* (Marlen Haushofer) – Traduction de Liselotte Bodo et Jacqueline Chambon.

## **Épreuves de langues pour les filières MP, MPI et PC (écrite et orale d'admission)**

### **1. Épreuve écrite :** L'épreuve écrite de langue (4h) comprend deux sections.

**A/** Une synthèse de documents rédigée dans la langue choisie à partir d'un dossier comprenant trois articles de 600 à 800 mots dans la langue choisie, ainsi qu'un document iconographique (images, tableaux, graphiques, statistiques), soit quatre documents au total. Sans paraphraser les documents proposés dans le dossier, la personne candidate réalisera une synthèse de celui-ci, en mettant clairement en valeur ses principaux enseignements et enjeux dans le contexte de l'aire géographique de la langue choisie, et en prenant soin de n'ajouter aucun commentaire personnel à sa composition.

Obligatoirement précédée d'un titre proposé par la personne candidate, la synthèse proposée devra comprendre entre 600 et 675 mots.

Les dossiers porteront sur l'actualité politique, culturelle, économique ou sociale au sein de l'aire géographique de la langue choisie. Aucune connaissance spécialisée ne sera nécessaire pour réaliser la synthèse. Pour préparer cette section de l'épreuve écrite de langue, il est conseillé aux candidates et candidats de suivre attentivement, pendant l'année du concours, les grandes problématiques qui font l'objet d'articles fréquents dans la presse générale rédigée dans la langue choisie.

**B/** Un texte d'opinion rédigé dans la langue choisie. Un éditorial comprenant entre 400 et 500 mots, rédigé dans la langue choisie et portant sur la même thématique que les quatre autres documents du dossier de synthèse proposé au titre de la section A de l'épreuve sera proposé à la personne candidate ; celui-ci réagira aux arguments exprimés dans cet éditorial en rédigeant lui-même un texte d'opinion d'une longueur de 500 à 600 mots.

La durée totale de l'épreuve écrite de langue est de 4 heures.

### **2. Épreuve orale :** l'épreuve orale de langue est organisée selon les modalités suivantes.

**A/** Un extrait vidéo de 5 mn environ dans la langue choisie, portant sur l'actualité sera proposé à la personne candidate qui en préparera un court résumé et un commentaire personnel. Pour ce faire, elle bénéficiera de 30 mn de préparation.

**B/** L'entretien durera 20 minutes et permettra d'apprécier la bonne compréhension du document proposé, ainsi que la précision de la langue, l'autonomie langagière et la qualité de la réflexion du candidat.

Les extraits vidéo proposés seront des documents journalistiques (extraits d'émissions télévisées, de débats, de bulletins d'information et de documentaires). La durée totale de l'épreuve orale est de 50 minutes ; 30 minutes de préparation et 20 minutes d'entretien avec un jury composé de deux examinateurs ou examinatrices.

## **Épreuves de langues pour la filière BCPST (écrite et orale d'admission)**

### **1. Épreuve écrite :** L'épreuve écrite de langue (3h) est organisée selon les modalités suivantes.

L'épreuve consiste en une synthèse de trois documents (deux textes et un document iconographique), une expression écrite et la traduction courte d'un extrait d'un des documents étudiés dans la synthèse.

1. Une question invitant les personnes candidates à produire une synthèse sur le dossier étudié (/8 points). Le dossier est composé d'un article de presse générale (une page, 490 à 510 mots), un article de presse semi-spécialisée (une page, 490 à 510 mots), et un document visuel.
2. Une question d'expression écrite pour des commentaires plus personnels, invitant à l'expression d'un point de vue sur le thème général du dossier (/8 points).
3. Une brève traduction (/4 points).

L'exercice de synthèse requiert des personnes candidates qu'elles soient capables d'identifier les éléments importants présents dans chaque document et qu'elles organisent ces informations de façon claire et logique. Pour comprendre au mieux les documents, il est nécessaire de se tenir au courant de l'actualité au sein du monde anglophone. L'objectif de cet exercice est qu'une personne n'ayant pas pris connaissance des documents puisse se faire sa propre opinion. Les personnes candidates ne doivent donc pas introduire de commentaires personnels ou des éléments extérieurs aux documents.

La structure attendue est la suivante : titre, introduction, développement structuré et conclusion.

L'exercice d'expression personnelle est l'opportunité d'exprimer une opinion personnelle, étayée par des connaissances personnelles en lien avec le sujet. Il est attendu de cette production qu'elle soit organisée et

clairement structurée. Cet exercice permet également d'évaluer la maîtrise d'expressions idiomatiques et appropriées à un cadre professionnel.

L'exercice de traduction nécessite que priorité soit donnée à l'exactitude du sens, davantage qu'à la contrainte que serait un calque de la syntaxe anglophone.

Pour plus d'information, veuillez consulter le complément méthodologique disponible ici: [https://banques-ecoles.fr/cms/wp-content/uploads/2025/10/Sujet\\_zero\\_2026\\_LV.pdf](https://banques-ecoles.fr/cms/wp-content/uploads/2025/10/Sujet_zero_2026_LV.pdf)

## 2. Épreuve orale : L'épreuve orale de langue vivante est organisée selon les modalités suivantes :

- Les personnes candidates préparent en 30 min un résumé et un commentaire d'un article de presse de 500 à 700 mots.
- Un entretien de 20 min permet ensuite au jury d'évaluer la capacité des personnes candidates à rendre compte des idées principales du texte de façon claire et structurée, dans une langue fluide et précise, avant de proposer un commentaire argumenté à partir d'une problématique inspirée du texte. Une présentation de 10 min est suivie d'un échange de 10 min visant à évaluer la capacité des personnes candidates à s'engager dans une discussion spontanée, à préciser leur pensée, exposer leur opinion et corriger d'éventuels contre-sens sur le texte

## Épreuve de travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE) des banques MP, MPI, PC, PSI, BCPST et TB

La personne candidate est invitée à transmettre son rapport Inter-ENS sous forme numérique à une date précisée dans le calendrier des épreuves.

L'évaluation est effectuée à partir d'une **discussion** entre le jury et la personne candidate, sur la base de ce rapport, **sans exposé préalable de la personne candidate. Les rapports ne sont pas évalués en tant que tels.**

La page de garde peut être téléchargée sur le site <https://banques-ecoles.fr>

Les textes et figures sont l'œuvre de la personne candidate. **Les reproductions et les copies ne sont pas acceptées**, tout plagiat (« action d'emprunter un passage de tout auteur en les donnant pour sien. ») est une forme de contrefaçon et constitue un délit et donc une fraude, il est susceptible d'être sanctionné en tant que telle suivant la procédure disciplinaire.

Pour la banque BCPST, le thème du TIPE peut-être choisi en biologie, en géologie ou dans les deux disciplines.

Quel que soit le ou les domaines disciplinaires des travaux d'initiative personnelle encadrés choisi par la personne candidate, la taille des rapports doit être comprise dans les limites suivantes :

- **MP/MPI/PC : 2 à 5 pages par rapport** (soit au maximum 12 500 caractères), **illustrations non comprises**
- **BCPST : 6 à 10 pages par rapport** (soit au maximum 20 000 caractères), **illustrations comprises**.

Attention pour toutes les filières, les figures doivent être intégrées dans le corps du texte et non placées en fin de document.

Pour les filières MP/MPI et PC, au cours de l'épreuve, afin de répondre aux questions du jury, et en particulier pour présenter les figures sur lesquelles la personne candidate s'appuie lors de la discussion, les personnes candidates seront autorisées (sans obligation) à présenter des documents.

Pour les filières MP et MPI, la présentation des documents se fera à l'aide de supports numériques, apportés au format PDF sur une clé USB, projetés via un vidéoprojecteur mis à disposition.

Pour la filière PSI, l'épreuve de TIPE comporte une Analyse de Documents Scientifiques (préparation de 1h puis 10 min de restitution, 10 min de discussion) et une présentation du travail de l'année (15 min de présentation et 10 min de discussion). Le TIPE doit être imprimé et apporté sous format papier par la personne candidate.

## Thème des travaux d'initiative personnelle encadrés dans les classes préparatoires de seconde année de MP, MPI, PC, PSI, PT, TSI, TPC, BCPST et TB - année 2025-2026

NOR : MENS2508338A – Arrêté du 17/03/2025 – MENESR – DGESIP A1-2

### Intitulé du thème TIPE pour l'année scolaire 2025-2026

Pour l'année 2025-2026, le thème Tipe commun aux filières MP, MPI, PC, PSI, PT, TSI, TPC, BCPST et TB est intitulé : **Cycles, boucles**.

## II-2 - TABLEAUX DES ÉPREUVES DES BANQUES SCIENCES

### Structure et coefficients de la banque MP École Polytechnique – inter ENS

Filière MP	Concours MP										Concours INFO	
	ULM		LYON		PARIS-SACLAY		RENNES		POLYTECHNIQUE - ESPCI			
	Options	P	I	M-MP	M-MI	MP	MI	MP	MI	MP SI	MP INFO	
<b>Maths A - 4h - XLSR</b> <i>Lundi 13 avril 2026 8h-12h</i>				4	4	5	5	5	5	8	8	
<b>Français - 4h - XULSR</b> <i>Lundi 13 avril 2026 14h-18h</i>	8 (adm)	8 (adm)	2,5 (adm)	2,5 (adm)	3 (adm)	3 (adm)	3	3	6	6	2 (adm)	
<b>Maths B - 4h - X</b> <i>Mardi 14 avril 2026 8h-12h</i>										7	7	
<b>Info A - 4h - XULSR</b> <i>Mardi 14 avril 2026 14h-18h</i>		4		4		4		4		6/ 10 (adm)	5	
<b>Phy &amp; SI - 4h - X</b> <i>Mardi 14 avril 2026 14h-18h</i>										6		
<b>Physique MP - 4h - XULSR</b> <i>Mercredi 15 avril 2026 8h-12h</i>	6	2	4		4		4		6	6		
<b>LV - 4h - XULSR</b> <i>Mercredi 15 avril 2026 14h – 18h</i>	3 (adm)	3 (adm)	2,5 (adm)	2,5 (adm)	2 (adm)	2 (adm)	2	2	6	6	2 (adm)	
<b>Maths D - 6h - U</b> <i>Jeudi 16 avril 2026 8h-14h</i>	6	6										
<b>Info B - 2h - XLSR</b> <i>Jeudi 16 avril 2026 16h30 -18h30</i>			2,5 (adm)	2,5 (adm)	3 (adm)	3 (adm)	3 (adm)	3 (adm)	4 (adm)			
<b>Maths C - 4h - ULSR</b> <i>Vendredi 17 avril 2026 8h-12h</i>	4		4	4	5	5	5	5			4	
<b>Info Fondamentale - 4h - UL</b> <i>Vendredi 17 avril 2026 14h-18h</i>		4									4	
<b>Épreuves pratiques et orales d'admission</b>												
<b>LV - XULSR</b>	3	3	1,5	1,5	2	2	2	2	8	8	1,5	
<b>Maths - U</b>	30	30										
<b>Maths - L</b>			6	6								
<b>Maths - SR</b>					12		12					
<b>Maths - ULSR</b>	15	10	4	4	8	8	8	8			4	
<b>Phy - U</b>	25											
<b>Phy - LSR</b>			4		6	6	6	6				
<b>Info Fond - ULSR MP</b>		15		4		12		12			5	
<b>TP Algo - ULSR MP</b>		15									6	
<b>TIPE - LSR</b>			2	2	2	2	2	2			2	
<b>LV fac - X</b>									+4× (N-10)	+4× (N-10)		
<b>Maths 1 - X</b>									16	16		
<b>Maths 2 - X</b>									16	16		
<b>Phy - X</b>									20	20		
<b>Chimie - X</b>									9	9		
<b>ADS - X</b>									15	15		
<b>Français - X</b>									8	8		
<b>EPS - X</b>									5	5		

LV : allemand, anglais, arabe, espagnol

X = Polytechnique, U = Ulm (ENS Paris), L = ENS de Lyon, S = ENS Paris-Saclay, R = ENS Rennes, (adm) = épreuve d'admission

L'épreuve orale de langue vivante porte nécessairement sur la langue choisie à l'écrit LV.

## Structure et coefficients de la banque MPI École Polytechnique – inter ENS

Filière MPI	Concours MPI							
	ULM		LYON		PARIS –SACLAY		RENNES	POLYTECHNIQUE
	Option Math	Option Info	Concours Math MPI	Concours Info MPI	Option Math	Option Info		
<b>Français - 4h - XULSR</b> Lundi 13 avril 2026 14h-18h	8 (adm)	8 (adm)	2,5 (adm)	2 (adm)	2 (adm)	2 (adm)	2	6
<b>Maths A - 4h - XULSR</b> Lundi 13 avril 2026 8h-12h	4		4		3			6
<b>Maths B - 4 h - X</b> Mardi 14 avril 2026 8h-12h								6
<b>Info A - 4h - XULSR</b> Mardi 14 avril 2026 14h-18h						3	4	
<b>Physique MPI - 4h - XUL</b> Mercredi 15 avril 2026 8h-12h	4	2	4 (adm)					6
<b>LV - 4h - XULSR</b> Mercredi 15 avril 2026 14h-18h	3 (adm)	3 (adm)	2,5 (adm)	2 (adm)	1,5 (adm)	1,5 (adm)	2	6
<b>Info C - 4h - XULSR</b> Jeudi 16 avril 2026 8h-12h		5	4	5	5	5	5	9
<b>Maths C - 4h - ULSR</b> Vendredi 17 avril 2026 8h-12h	4	5	4	4	3	3	3	
<b>Info Fondamentale - 4h - ULSR</b> Vendredi 17 avril 2026 14h-18h	4	4		4	5	5	3	
<b>Épreuves pratiques et orales d'admission</b>								
<b>Info MPI – ULSR</b>	15	20	4	5	5	5	5	
<b>Maths – ULS</b>	15		4	4	5	5		
<b>Maths - L</b>			6					
<b>TP Algo MPI – ULSR</b>		20		6	6	6	5	
<b>TIPE – LSR</b>			2	2	2	2	5	
<b>LV – XULSR</b>	3	3	1,5	1,5	1,5	1,5	2	8
<b>Maths - U</b>	15	20						
<b>Physique - U</b>	15							
<b>LV facultatif – X</b>								4 x (N-10)
<b>ADS – X</b>								15
<b>Français – X</b>								8
<b>EPS – X</b>								5
<b>Phy – X</b>								20
<b>Info – X</b>								22
<b>Maths – X</b>								23

LV : allemand, anglais, arabe, espagnol

X = Polytechnique, U = Ulm (ENS Paris), L = ENS de Lyon, S = ENS Paris-Saclay, R = ENS Rennes, (adm) = épreuve d'admission

L'épreuve orale de langue vivante porte nécessairement sur la langue choisie à l'écrit LV.

**Attention, pour chacune des ENS Ulm et Paris-Saclay, un seul concours, avec deux options (mathématiques et informatique), est proposé en filière MPI, alors que pour l'ENS de Lyon, deux concours distincts sont proposés, l'un à dominante mathématiques et l'autre à dominante informatique.**

## Structure et coefficients de la banque PC École Polytechnique – ESPCI – inter ENS

Filière PC	Concours PC						
	ULM		LYON	PARIS-SACLAY		POLYTECHNIQUE	ESPCI
	Physique	Chimie		Physique	Chimie		
<b>Maths - 4h - XEULS</b> Lundi 13 avril 2026 8h-12h	5	4	5	5	5	9	9
<b>Français - 4h - XEULS</b> Lundi 13 avril 2026 14h-18h	8 (adm)	8 (adm)	2,5 (adm)	3 (adm)	3 (adm)	6	5
<b>Chimie A - 4h - XEULS</b> Mardi 14 avril 2026 14h-18h	5		5	5	5	6	9
<b>Physique A - 4h - XE</b> Mardi 14 avril 2026 8h-12h						6	5
<b>Physique B - 4h - XEULS</b> Mercredi 15 avril 2026 8h-12h		5	5	5	5	6	5
<b>LV - 4h - XEULS</b> Mercredi 15 avril 2026 14h -18h	3 (adm)	3 (adm)	2,5 (adm)	2 (adm)	2 (adm)	6	4
<b>Physique C - 6h - U</b> Jeudi 16 avril 2026 8h-14h	7						
<b>Chimie B - 6h - U</b> Jeudi 16 avril 2026 8h-14h		8					
<b>Informatique B - 2h - XESL</b> Jeudi 16 avril 2026 16h30-18h30			3 (adm)	3 (adm)	3 (adm)	4 (adm)	4 (adm)
<b>Physique-Chimie - 5h - LS</b> Vendredi 17 avril 2026 8h-13h			5	5	5		
<b>Épreuves pratiques et orales d'admission</b>							
<b>LV - XEULS</b>	3	3	2	2	2	8	7
<b>Physique - U</b>	26	22					
<b>Physique - LS</b>			6	12	6		
<b>Chimie - U</b>	20	28					
<b>Chimie - LS</b>			6	6	12		
<b>Maths - UL</b>	20	16	4				
<b>TP Physique - ULS</b>	12		4	6	3		
<b>TP Chimie - ULS</b>		12	4	3	6		
<b>TIPE - ULS</b>	8	8	3	6	6		
<b>LV fac XE</b>						6	4
<b>Maths PC XE</b>						20	14
<b>Physique PC XE</b>						16	14
<b>Chimie PC XE</b>						9	14
<b>ADS PC XE</b>						15	15
<b>TP Phy XE</b>						8	12
<b>TP Chimie XE</b>						8	12
<b>Français XE</b>						8	6
<b>EPS X</b>						5	

LV : allemand, anglais, arabe, espagnol

X = Polytechnique, E = ESPCI, U = Ulm (ENS Paris), L = ENS de Lyon, S = ENS Paris-Saclay, (adm) = épreuve d'admission

L'épreuve orale de langue vivante porte nécessairement sur la langue choisie à l'écrit LV.

Les rapports de TIPE devront être déposés avant le jeudi 11 juin 2026 à 17h, sur la plateforme SCEI.

## Structure et coefficients de la banque PSI – École Polytechnique - Inter ENS

Ces concours de l'ENS Paris-Saclay, de l'ENS Rennes et de l'ENS (Paris) sont organisés en banque d'épreuves écrites et orales avec le **concours d'admission à l'École Polytechnique**. Une modification importante pour la **session 2026 et concernant uniquement l'ENS Paris-Saclay : il y a deux voies de concours, Physique-PSI & SI-PSI**. Les personnes candidates peuvent s'inscrire aux deux concours, en même temps. Elles hiérarchiseront leurs vœux : Physique-PSI pour le département de Physique, SI-PSI pour les départements de SI pour la procédure d'appel.

<b>Épreuves écrites d'admissibilité et épreuves écrites d'admission (adm)</b>					
	<b>X</b>	<b>PARIS-SACLAY</b>		<b>RENNES</b>	<b>ULM</b>
		<b>Concours PHYS</b>	<b>Concours SI</b>		
<b>Mathématiques – 4h – XUSR</b> <i>Lundi 13 avril 2026 de 8h à 12h</i>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>9</b>
<b>Français – 4h – XUSR (*)</b> <i>Lundi 13 avril 2026 de 14h à 18h</i>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>8(adm)</b>
<b>Sciences industrielles – 5h – XSR</b> <i>Mardi 14 avril 2026 de 8h à 13h</i>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	
<b>Physique – 4h – XSR</b> <i>Mercredi 15 avril 2026 de 8h à 12h</i>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	
<b>Langue vivante étrangère – 4h – XUSR (*)</b> <i>Mercredi 15 avril 2026 de 14h à 18h</i>	<b>6(adm)</b>	<b>2(adm)</b>	<b>2(adm)</b>	<b>2(adm)</b>	<b>3(adm)</b>
<b>Physique – 6h – U</b> <i>Jeudi 16 avril 2026 de 8h à 14h</i>					<b>12</b>
<b>Informatique – 2h – XSR (*)</b> <i>Jeudi 16 avril 2026 de 16h30 à 18h30</i>	<b>4(adm)</b>	<b>2(adm)</b>	<b>2(adm)</b>	<b>2(adm)</b>	
<b>Modélisation en sciences physiques et sciences de l'ingénieur – 5h – XUSR</b> <i>Vendredi 17 avril 2026 de 8h à 13h</i>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>7</b>
<b>Épreuves pratiques et orales d'admission</b>					
<b>Physique U</b>					<b>30</b>
<b>Physique SR</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	
<b>Physique X</b>	<b>12</b>				
<b>Manipulation – Interrogation de sciences industrielles XSR</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	
<b>Mathématiques USR</b>		<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>23</b>
<b>Mathématiques X</b>	<b>18</b>				
<b>Manipulation de physique XUSR</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>14</b>
<b>TIPE ENS USR</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>8</b>
<b>Analyse de documents scientifiques X</b>	<b>10</b>				
<b>Langue vivante étrangère (même langue que celle choisie à l'écrit) USR</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>Langue vivante étrangère X</b>	<b>6</b>				
<b>EPS X</b>	<b>4</b>				

(\*) Épreuves communes aux filières MP, MPI, PC et PSI

X = Polytechnique, U = Ulm (ENS Paris), L = ENS de Lyon, S = ENS Paris-Saclay, R = ENS Rennes, (adm) = épreuve d'admission

L'épreuve de français consiste en une dissertation qui porte sur le programme annuel de français dans les CPGE scientifiques ; plus qu'à l'érudition elle doit faire appel à la culture générale de la personne candidate.

L'épreuve écrite de langue vivante étrangère de la filière PSI suit les mêmes modalités que celles des filières MP, MPI et PC (durée 4h. 2 sections : synthèse de documents + texte d'opinion (cf. p.14)) ; les options proposées sont : allemand, anglais, arabe, espagnol. L'épreuve orale de langue vivante étrangère inter ENS, comporte la présentation et le commentaire d'un texte en langue étrangère d'intérêt général ou scientifique.

L'épreuve de TIPE inter ENS comporte une Analyse de Documents Scientifiques (préparation de 1h puis 10 min de restitution, 10 min de discussion) et une présentation du travail de l'année (15 min de présentation et 10 min de discussion). Le TIPE doit être imprimé et apporté sous format papier par la personne candidate.

**Structure et coefficients de la banque BCPST Inter ENS – ENPC – Mines de Paris – Ecoles Centrale**

Filière BCPST	Concours BCPST							
	ULM		LYON		PARIS-SACLAY		ENPC - MINES	Groupe Ecoles Centrale
Options	Biologie	Sciences de la Terre	Biologie	Sciences de la Terre	BCPST	TB		
<b>Biologie - 6h</b> Lundi 4 mai 2026 8h30-14h30	7	4	8	4	8	3	3	3
<b>Physique - 4h</b> Mardi 5 mai 2026 8h30-12h30	3	3	4	5	4		8	8
<b>Chimie - 4h</b> Mercredi 6 mai 2026 8h30-12h30	3	3	4	3	5		3	3
<b>Sciences de la Terre - 4h</b> Jeudi 7 mai 2026 8h30-12h30	2	5	4	8	2		3	3
<b>Épreuves écrites de la banque nationale TB (*)</b>						6		
<b>Épreuves écrites d'admission</b>								
<b>Français - 4h</b> Mardi 5 mai 2026 14h30-18h30	8	8	2	2	3		6	6
<b>Maths - 4h</b> Mercredi 6 mai 2026 14h30-18h30	20	20	4	4	4		14	14
<b>LV - 3h</b> Jeudi 7 mai 2026 14h30-17h30	3	3	1,5	1,5	2		3	3
<b>Épreuves pratiques et orales d'admission</b>								
<b>Biologie - U</b>	25	17						
<b>Biologie - L</b>			8	5				
<b>Biologie - S</b>					12	6		
<b>Sciences de la Terre - U</b>	12	20						
<b>Sciences de la Terre - LEMC</b>			5	8			6	6
<b>Physique - ULEMC</b>	16	16	3	3			12	12
<b>Chimie - ULS</b>	16	16	3	3	8			
<b>TP Chimie/Biologie - ULSEMC</b>	12	12	6	6	8	2	5	5
<b>TIPE - ULS</b>	15	15	6	6	6	2		
<b>LV - ULSEMC</b>	4	4	2	2	3		3	3
<b>Mathématiques - EMC</b>							14	14

U = Ulm (ENS Paris), L = ENS de Lyon, S = ENS Paris-Saclay, E = ENPC (École nationale des ponts et chaussées), M = Mines, C = Écoles Centrale

- L'épreuve de langue vivante porte au choix de la personne candidate à l'inscription sur : allemand, anglais, espagnol.
- L'épreuve orale de langue vivante porte nécessairement sur la langue choisie à l'écrit LV.

**\* Épreuves écrites de la banque nationale TB inscrites au programme du concours  
ENS Paris-Saclay Filière TB**

Épreuves écrites	Coefficient
Français - 3h	1
Anglais - 2h	1
Algorithmique et Informatique - 45 minutes	1
Méthodes de calcul et de raisonnement - 2h	2
Physique- Chimie, résolution de problème - 3h	1

## Structure et coefficients de la banque PT - ENS Paris-Saclay et ENS Rennes

Ces concours sont organisés dans le cadre d'une **banque d'épreuves**, la banque nationale Filière PT.

Pour tout renseignement, les personnes candidates doivent s'adresser au :

### Service Concours Banque PT

24, rue Pinel - 75013 Paris

Tél. : 01.44.06.93.31 Fax : 01.44.06.93.39

Épreuves écrites	Durée	Coefficients PARIS - SACLAY	Coefficients RENNES	Épreuves pratiques et orales	Coefficients
<b>Sciences industrielles B</b> <i>Jeudi 24 avril 2026 de 8h à 14h</i>	6 h	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>Mathématiques</b>	<b>4</b>
<b>Informatique et modélisation</b> <i>Vendredi 25 avril 2026 de 8h à 12h</i>	4 h	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>Manipulation de sciences physiques</b>	<b>6</b>
<b>Mathématiques C</b> <i>Vendredi 25 avril 2026 de 14h à 18h</i>	4 h	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>Manipulation de sciences industrielles</b>	<b>4</b>
<b>Physique B</b> <i>Lundi 28 avril 2026 de 8h à 12h30</i>	2*2h	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>TIPE</b> (dans le cadre de l'épreuve nationale commune)	<b>4</b>
<b>Mathématiques A</b> <i>Lundi 28 avril 2026 de 14h à 18h</i>	4 h	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>Interrogation de sciences industrielles</b>	<b>2</b>
<b>Sciences industrielles C</b> <i>Mercredi 30 avril 2026 de 8h à 14h</i>	6 h	<b>2</b>	<b>3</b>		
<b>Sciences industrielles A</b> <i>Mercredi 7 mai 2026 de 8h à 13h</i>	5 h	<b>3</b>	<b>4</b>		
<b>Écrits d'admission</b>					
<b>Français B</b> <i>Mardi 6 mai 2026 de 8h à 12h</i>	4 h	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>Langue vivante étrangère :</b> même langue que celle choisie à l'écrit	<b>2</b>
<b>Langue vivante étrangère A</b> <i>Mardi 6 mai 2026 de 14h à 17h</i>	3 h	<b>1</b>	<b>1</b>		

L'épreuve de français est constituée de deux parties. La première consiste en un résumé de texte (en 200 ou 300 mots selon son importance) lié à l'un des thèmes du programme. La seconde partie consiste à formuler une réponse à une question se rattachant au texte.

L'épreuve écrite de langue vivante étrangère porte, au choix de la personne candidate, sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol ou italien. L'épreuve consiste en une synthèse à partir d'un dossier thématique. Il sera proposé aux personnes candidates un dossier comportant plusieurs documents, de natures différentes, rédigés dans la langue vivante choisie. Ce dossier pourra inclure des articles de presse récents d'environ 450 mots chacun, un ou des dessins de presse, un ou des tableaux et figures. Tous ces documents porteront sur une même thématique, liée aux enjeux sociaux, économiques, culturels ou scientifiques de l'actualité.

Une question, posée dans la langue vivante choisie, orientera la réflexion des personnes candidates. Cette question sera introduite par la formule suivante : « *En vous appuyant uniquement sur les documents du dossier thématique qui vous est proposé, vous rédigerez une synthèse répondant à la question suivante : ...* »

La question sera suivie de la mention : « *votre synthèse comportera entre 450 et 500 mots* ». La synthèse devra être précédée d'un titre et les personnes candidates devront indiquer le nombre de mots comptés en fin de copie.

L'épreuve orale de langue étrangère porte sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite. Elle s'appuie sur un enregistrement sonore d'un texte d'actualité non technique (extrait de revue, de journal, etc) d'une durée maximum de 3 minutes.

Cette épreuve comprend une préparation de 20 minutes pendant laquelle la personne candidate (à l'aide d'un lecteur de cassettes et d'un casque mis à sa disposition) écoute l'enregistrement et prépare un résumé structuré et un commentaire de l'article entendu.

Pendant l'interrogation (20 minutes), la personne candidate restitue les informations essentielles entendues dans l'enregistrement, puis fait part de ses réflexions personnelles. L'interrogation se termine sur un libre entretien autour du thème fourni. L'usage du dictionnaire est interdit.

## Structure et coefficients de la banque TSI - ENS Paris-Saclay et ENS Rennes

Ce concours est organisé à l'écrit dans le cadre de **la banque d'épreuves écrites et orales des Concours Communs Polytechniques - Filière TSI**. Pour tout renseignement, s'adresser au :

*Service des Concours Communs INP de Toulouse  
B.P. 4410 - 31405 Toulouse cedex 4  
Tél. : 05.62.47.33.43*

Épreuves écrites	Durée	Coefficient	Épreuves pratiques et orales	Coefficient
<b>Composition de mathématiques</b> <i>Lundi 05 mai 2026 de 8h à 12h</i>	4 h	<b>6</b>	<b>Physique-Chimie</b>	<b>5</b>
<b>Composition de physique-chimie</b> <i>Lundi 05 mai 2026 de 14h à 18h</i>	4 h	<b>4</b>		
<b>Composition de modélisation</b> <i>Mardi 06 mai 2026 de 8h à 11h</i>	3 h	<b>4</b>	<b>Manipulation de technologie</b>	<b>8</b>
<b>Composition d'informatique</b> <i>Mercredi 07 mai 2026 de 8h à 11h</i>	3 h	<b>2</b>	<b>Mathématiques</b>	<b>5</b>
<b>Composition de projet en sciences industrielles de l'ingénieur</b> <i>Vendredi 09 mai 2026 de 8h à 14h</i>	6 h	<b>8</b>		
<b>Écrits d'admission</b>				
<b>Français - Philosophie</b> <i>Mardi 06 mai 2026 de 14h à 18h</i>	4 h	<b>4</b>	<b>TIPE</b> (épreuve nationale commune)	<b>3</b>
<b>Langue vivante étrangère</b> <i>Mercredi 07 mai 2026 de 14h à 17h</i>	3 h	<b>2</b>	<b>Langue vivante étrangère :</b> même langue qu'à l'écrit	<b>2</b>

## II-3 - LES CONCOURS D'ADMISSION DE CHAQUE ÉCOLE

### II-3-1 L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE (PARIS)

Accès en première année – Section scientifique

#### - PREMIER CONCOURS

##### *Conditions particulières*

Les personnes titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (*European Credit Transfer System*) ne peuvent être autorisées à concourir.

#### CONCOURS APPARTENANT À DES BANQUES D'ÉPREUVES

- FILIERE MP : CONCOURS MP OPTION PHYSIQUE
- FILIERE MP : CONCOURS MP OPTION INFORMATIQUE
- FILIERE MPI : CONCOURS MPI OPTION INFORMATIQUE
- FILIERE MPI : CONCOURS MPI OPTION MATHÉMATIQUES
- FILIERE PC : CONCOURS PHYSIQUE-CHIMIE (PC)
- FILIERE PSI : CONCOURS PHYSIQUE ET SCIENCES DE L'INGENIEUR (PSI)
- FILIERE BCPST : CONCOURS BIOLOGIE-CHIMIE-PHYSIQUE-SCIENCES DE LA TERRE (BCPST)

**Les tableaux d'épreuves des concours sont en pages 14 à 18.**

### II-3-2 L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

Accès en première année – Section scientifique

#### - PREMIER CONCOURS

#### CONCOURS APPARTENANT À DES BANQUES D'ÉPREUVES

- FILIERE MP : CONCOURS MATHÉMATIQUES (Math filière MP)
- FILIERE MP : CONCOURS INFORMATIQUE (Info Filière MP)
- FILIERE MPI : CONCOURS INFORMATIQUE (Info filière MPI)
- FILIERE MPI : CONCOURS MATHÉMATIQUES (Math filière MPI)
- FILIERE PC : CONCOURS PHYSIQUE-CHIMIE (PC)
- FILIERE BCPST : CONCOURS BIOLOGIE-CHIMIE-PHYSIQUE-SCIENCES DE LA TERRE (BCPST)

**Les tableaux d'épreuves des concours sont en pages 14 à 18.**

#### - SECOND CONCOURS DE L'ENS DE LYON

##### Dispositions communes : voir page 10

##### Dispositions particulières :

Les personnes candidates doivent :

- avoir effectué leur cursus post-secondaire exclusivement en université pendant une durée n'excédant pas trois ans, sauf dérogation accordée par le président ou la présidente de l'École sur demande motivée ;
- avoir capitalisé 120 crédits ECTS (*European Credit Transfer System*) ou obtenu un diplôme sanctionnant un niveau d'études scientifiques de fin de seconde année d'université avant la publication des résultats d'admission du concours.

Une personne candidate présente à au moins une épreuve lors d'une précédente session ne pourra pas s'inscrire à nouveau aux épreuves du second concours.

Les programmes des épreuves écrites sont ceux des classes préparatoires aux grandes écoles dans les matières correspondantes (filière BCPST 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année pour la Biologie-biochimie et les Géosciences, filières PCSI 1<sup>ère</sup> année et PC 2<sup>ème</sup> année pour la Chimie et la Physique, filières MPSI 1<sup>ère</sup> année et MP 2<sup>ème</sup> année pour les Mathématiques et l'Informatique).

Les programmes des épreuves orales sont ceux qui ont été traités dans l'université de la personne candidate durant l'année universitaire du concours et l'année précédente.

Les épreuves écrites se déroulent à Lyon et éventuellement à Paris. Les épreuves orales ont lieu à Lyon.

Épreuves écrites		Épreuves orales	
Choisir deux matières parmi celles proposées ci-dessous et affecter un coefficient 6 à l'une et un coefficient 4 à l'autre	Durée	Affecter à nouveau deux coefficients d'oraux aux matières choisies à l'écrit : coefficient 5 pour l'une et un coefficient 4 pour l'autre	Coefficients
<b>BIOLOGIE-BIOCHIMIE</b> <i>Mardi 2 juin 2026 de 9h à 12h</i>	3 h	- 1 matière choisie à l'écrit	<b>5</b>
<b>CHIMIE</b> <i>Mardi 2 juin 2026 de 14h à 17h</i>		- 1 matière choisie à l'écrit	<b>4</b>
<b>GÉOSCIENCES</b> <i>Mercredi 3 juin 2026 de 9h à 12h</i>		Langue vivante étrangère : allemand, anglais, espagnol, italien ou russe	<b>2</b>
<b>PHYSIQUE</b> <i>Mercredi 3 juin 2026 de 14h à 17h</i>		<b>Présentation d'un projet personnel</b> <i>Il s'agit d'un travail expérimental ou de réflexion approfondie sur un sujet scientifique relevant d'une ou plusieurs des disciplines choisies pour les épreuves d'admissibilité.</i>	<b>4</b>
<b>MATHÉMATIQUES</b> <i>Jeudi 4 juin 2026 de 9h à 12h</i>			
<b>INFORMATIQUE</b> <i>Jeudi 4 juin 2026 de 14h à 17h</i>			

- La durée et les modalités des épreuves orales sont fixées à chaque session par le jury.

## II-3-3- ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE PARIS-SACLAY

### Accès en première année – concours scientifiques

#### Conditions particulières

Les personnes titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (*European Credit Transfer System*) ne peuvent être autorisées à concourir.

#### CONCOURS APPARTENANT AUX BANQUES D'ÉPREUVES

- FILIERE MP : CONCOURS MATHÉMATIQUES-PHYSIQUE (MP)
- FILIERE MPI : CONCOURS MATHÉMATIQUES-PHYSIQUE-INFORMATIQUE (MPI)
- FILIERE PC : CONCOURS PHYSIQUE-CHIMIE (PC)
- FILIERE PSI : CONCOURS PHYSIQUE ET SCIENCES DE L'INGENIEUR (PSI) : PHYSIQUE-PSI
- FILIERE PSI : CONCOURS PHYSIQUE ET SCIENCES DE L'INGENIEUR (PSI) : SCIENCES DE L'INGENIEUR-PSI
- FILIERE BCPST : CONCOURS BIOLOGIE-CHIMIE-PHYSIQUE-SCIENCES DE LA TERRE (BCPST)
- FILIERE TB : CONCOURS TECHNOLOGIE ET BIOLOGIE (TB)
- FILIERE PT : CONCOURS PHYSIQUE-TECHNOLOGIE (PT)
- FILIERE TSI : CONCOURS TECHNOLOGIE ET SCIENCES INDUSTRIELLES (TSI)

Les tableaux d'épreuves des concours sont en pages 14 à 20.

#### CONCOURS APPARTENANT À UNE AUTRE BANQUE D'ÉPREUVES

#### - CONCOURS B.U.T.

##### 3 options : GÉNIE ÉLECTRIQUE – GÉNIE MÉCANIQUE – GÉNIE CIVIL

#### Conditions particulières

Pour être nommés élèves de l'École normale supérieure Paris-Saclay, les personnes candidates des concours B.U.T. Génie électrique - Génie mécanique - Génie civil, doivent pouvoir justifier :

- De l'obtention d'un BTS, d'un DUT ou de la validation de la troisième année d'un Bachelor Universitaire de Technologie pour les personnes candidates inscrites au concours B.U.T. 3 ;
- De la validation de la deuxième année d'un Bachelor Universitaire de Technologie pour les personnes candidates inscrites au concours B.U.T. 2.

Ce concours est organisé dans le cadre d'une **banque nationale d'épreuves gérée par l'École Nationale Supérieure de l'Électronique et de ses Applications (ENSEA)**.

SERVICE CONCOURS - ENSEA  
6, avenue du Ponceau - 95014 CERGY PONTOISE CEDEX  
Tél. : 01.30.73.62.27 ou 62.28 - Fax : 01.30.73.66.67

#### Phase d'admissibilité

- La banque d'épreuves tient une commission d'admissibilité à l'issue de laquelle le jury de l'ENS Paris-Saclay sélectionne pour chaque option (génie électrique, génie mécanique, génie civil) une liste de personnes candidates dont le dossier va faire l'objet d'un examen complémentaire.
- Cet **examen complémentaire du dossier** s'appuie sur les résultats obtenus dans les disciplines de base (mathématiques, français, langues) et sur le cursus dans l'option. **Le jury établit alors, dans chacune des options, la liste des personnes admissibles ; ce sont les admissibles (au sens de la banque d'épreuves) dont le dossier d'études a été retenu par l'ENS Paris-Saclay** ; ils sont convoqués par courrier électronique émanant de l'ENS Paris-Saclay pour les épreuves d'admission qui se déroulent sur le site de l'ENS Paris-Saclay à Gif sur Yvette.

#### Phase d'admission

- Épreuve écrite de Mathématiques (durée 2h, coefficient 2)
- Épreuve pratique (durée 4h, coefficient 2)

La personne candidate se voit attribuer un sujet relatif à sa filière (GC, GE, GM) où il lui est proposé, au travers d'une liste de questions, de décrire ou mettre en œuvre un dispositif expérimental, de réaliser des expérimentations puis de confronter les résultats avec un modèle.

- Entretien (30mn de préparation puis 30mn d'audition, coefficient 1).

Cette épreuve prend la forme d'un exposé de la personne candidate à partir d'un texte général, scientifique ou technologique suivi de questions. A l'issue de cette phase, le classement établi est un classement inter-options.

## II-3-4- ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE RENNES

### Accès en première année – concours scientifiques

#### Conditions particulières

Les personnes titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (*European Credit Transfer System*) ne peuvent être autorisées à concourir.

#### CONCOURS APPARTENANT AUX BANQUES D'ÉPREUVES

- FILIERE MP : CONCOURS MATHÉMATIQUES-PHYSIQUE (MP)
- FILIERE MPI : CONCOURS MATHÉMATIQUES-PHYSIQUE-INFORMATIQUE (MPI)
- FILIERE PSI : CONCOURS PHYSIQUE ET SCIENCES DE L'INGÉNIER (PSI)
- FILIERE PT : CONCOURS PHYSIQUE-TECHNOLOGIE (PT)
- FILIERE TSI : CONCOURS TECHNOLOGIE ET SCIENCES INDUSTRIELLES (TSI)

Les tableaux d'épreuves de ces concours sont en pages 14 à 20.

#### CONCOURS APPARTENANT À UNE AUTRE BANQUE D'ÉPREUVES

### - CONCOURS DU GROUPE ATS Ingénierie industrielle

Ce concours est organisé dans le cadre **d'une banque nationale d'épreuves gérée par l'École Nationale Supérieure de l'Électronique et de ses Applications (ENSEA)**.

*SERVICE CONCOURS - ENSEA  
6, avenue du Ponceau - 95014 CERGY PONTOISE CEDEX  
Tél. : 01.30.73.62.27 ou 62.28 - Fax : 01.30.73.66.67*

Écrit (admissibilité) *	Durée	Coefficient	Oral (admission) **	Durée	Coefficient
Anglais	2h	2	Anglais	20 min	2
Français	4h	2	Mathématiques	25 min	2
Mathématiques	3h	3	Sciences industrielles - génie électrique - génie mécanique	25 min 25 min	2 2
Sciences industrielles	5h	4	Sciences physiques	25 min	2
Sciences physiques	3h	3			

\* La langue vivante de l'épreuve écrite est obligatoirement l'anglais. Cette épreuve prend la forme d'un QCM. L'épreuve de français est un résumé et un commentaire. La nature des autres épreuves écrites est du type problème.

L'épreuve écrite de sciences industrielles comprend qu'un seul problème d'une durée de 5h, portant sur les programmes de génie électrique et mécanique.

\*\* La langue de l'épreuve orale est obligatoirement l'anglais.

L'épreuve orale d'anglais est une interrogation orale de 20 min, précédée d'une préparation de 25 min

Les autres épreuves orales sont des interrogations de 25 minutes précédées d'une préparation de 30 minutes.

L'épreuve de sciences industrielles comprend deux interrogations, l'une en génie électrique, l'autre en mécanique.

L'absence à l'une des épreuves du concours (écrite ou orale) est éliminatoire.

#### Calendrier d'inscription spécifique :

08 décembre 2025 – 29 janvier 2026 à 17 heures :

Saisie et validation des données sur le serveur d'inscription : [www.scei-concours.fr](http://www.scei-concours.fr)

5 février 2026 à 17 heures : date limite de téléversement des pièces justificatives

Calendrier d'intégration spécifique : consulter le site [www.ens-rennes.fr](http://www.ens-rennes.fr)

#### Accès en deuxième année – concours scientifiques

Pour être autorisés à s'inscrire à ces concours, la personne candidate doit pouvoir justifier, lors de l'admission à l'école, d'un cursus de formation valorisé à hauteur de 180 crédits ECTS pour entrer en 2e année de l'école.

## Accès en deuxième année – ENS Rennes

Nul ne peut être autorisé à se présenter plus de deux fois aux épreuves des concours d'admission en 2e année.

Pour ces concours d'accès en 2e année, l'examen du dossier d'études supérieures constitue la phase d'admissibilité à l'issue de laquelle les personnes candidates retenues sont convoquées aux épreuves orales et pratiques d'admission.

### Concours d'admission en 2e année Mathématiques

La phase d'admission du concours 2e année mathématiques comporte les épreuves suivantes :

- 2 interrogations de mathématiques (coefficients 3) : ces deux épreuves comporteront la résolution d'exercices posés par le jury ;

- 1 entretien (coefficients 4) constitué d'un exposé de la personne candidate sur un thème scientifique, suivi de questions du jury sur l'exposé et d'un échange avec le jury sur les parcours et projets professionnels de la personne candidate, ainsi que ses motivations à intégrer le département Mathématiques de l'École normale supérieure de Rennes.

Les interrogations orales et le thème abordé lors de la phase d'admission du concours deuxième année Mathématiques portent sur les connaissances de base au programme des licences de mathématiques dans les domaines suivants :

- algèbre linéaire et bilinéaire, anneaux, corps, arithmétique, calcul différentiel, groupes et géométrie, intégration et probabilités, topologie, espaces vectoriels normés.

### Concours d'admission en 2e année Informatique

La phase d'admission du concours 2e année informatique comporte les épreuves suivantes :

- épreuve 1 : fondements de l'informatique (coefficients 1)

- épreuve 2 : programmation (coefficients 1)

Ces deux épreuves comporteront chacune la résolution d'exercices posés par le jury sans utilisation de matériel informatique.

- épreuve 3 : entretien (coefficients 1)

L'entretien est constitué d'un exposé de la personne candidate sur un thème scientifique, suivi de questions du jury sur l'exposé et d'un échange avec le jury sur les parcours et projets professionnels de la personne candidate, ainsi que ses motivations à intégrer le département informatique de l'École normale supérieure de Rennes.

Les deux épreuves orales d'informatique et le thème abordé lors de l'épreuve d'entretien portent sur le programme d'informatique des classes préparatoires MP2I/MPI, ainsi que sur le programme d'informatique commune des classes préparatoires MPSI/MP.

### Concours d'admission en 2e année Sciences de l'ingénieur

La phase d'admission du concours 2e année informatique comporte les épreuves suivantes :

- 1 épreuve pratique disciplinaire (coefficients 1) : elle est constituée d'une interrogation et d'une manipulation en mécatronique.

- Entretien (coefficients 1) : il prend la forme d'un exposé au cours duquel la personne candidate présente notamment son parcours académique, ses projets professionnels et ses motivations.

Les candidates et candidates sont interrogées sur les programmes de licence en sciences pour l'ingénieur. Les compétences évaluées sont liées à leur aptitude à discuter de modèles à partir d'expérimentations et de calculs prenant en compte les différents aspects de la mécatronique.

Une attention particulière est portée à la mécatronique et à l'analyse couplée de phénomènes multi-physiques (mécanique, électronique, automatique et informatique).

### **III - CONCOURS DES FILIÈRES LITTÉRAIRES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES**

### III-1 DATES DES ÉPREUVES ET ORGANISATION DE LA BEL

La Banque d'Épreuves Littéraires (BEL) est ouverte à diverses écoles et formations. Les procédures et modalités retenues sont disponibles sur le site <https://concours-bel.fr>. Les informations de la session 2026 seront également disponibles sur les sites internet des ENS.

#### Épreuves écrites d'admissibilité

CONCOURS APPARTENANT À LA BEL	CONCOURS APPARTENANT À LA BANQUE LANGUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- CONCOURS A/L – ENS (PARIS)</li> <li>- SÉRIE LETTRES ET ARTS (LA) – ENS DE LYON</li> <li>- SÉRIE LANGUES VIVANTES (LV) – ENS DE LYON</li> <li>- SÉRIE SCIENCES HUMAINES (SH) – ENS DE LYON</li> <li>- LANGUE ETRANGERE : ANGLAIS – ENS PARIS-SACLAY</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SÉRIE LANGUES VIVANTES – ENS DE LYON</li> <li>- LANGUE ÉTRANGÈRE : ANGLAIS – ENS DE PARIS-SACLAY</li> </ul>

	Durée	ULM A/L	BANQUE D'ÉPREUVES LITTÉRAIRES			BANQUE LANGUES	
			LYON		LV	PARIS-SACLAY LE Anglais	
			LA	SH			
<b>Composition de géographie</b> <i>Mardi 7 avril 2026 de 9h à 15h (à compter de la session 2026 la durée de l'épreuve est modifiée : durée 6h)</i>	6h		1	1	1	2	
<b>Composition d'histoire</b> <i>Mercredi 8 avril 2026 de 9h à 15h</i>	6h	3	1	1	1	2	
<b>Composition française</b> <i>Jeudi 9 avril 2026 de 9h à 15h</i>	6h	3	2	2	2	2	
<b>Composition de philosophie</b> <i>Vendredi 10 avril 2026 de 9h à 15h</i>	6h	3	1	1	1	2	
<b>Commentaire d'un texte en LVE et traduction d'une partie ou de la totalité de ce texte (1)</b> <i>Lundi 13 avril 2026 de 9h à 15h</i>	6h	3	1	1	1	4 (Anglais obl)	
<b>Épreuve (ou groupe d'épreuves) selon la spécialité :</b> <i>Mardi 14 avril 2026 à 9h ou à 14h selon spécialité</i>			LC	LM	Arts	Philo	Hist-Géo
Version latine	4h		2				
Version grecque	4h		2				
Étude littéraire stylistique d'un texte français postérieur à 1600	5h			2			
Thème en LVE (1)	4h					2	6 (Anglais obl)
Deuxième composition de philosophie	6h					1	
Explication de textes ou de documents historiques	3h					1	
Commentaire de carte géographique (à 14h)	3h					1	
Composition d'histoire de la musique	6h						
Composition d'histoire et de théorie des arts	6h						
Composition d'études cinématographiques	6h						
Composition d'études théâtrales	6h						
<b>Épreuve de langue et de culture ancienne au choix du candidat à l'inscription :</b> <i>Mercredi 15 avril 2026 de 9h à 13h ou 15h selon l'option</i>							
- textes antiques (latins ou grecs)	6h						
- version latine	4h						
- version grecque	4h						
<b>Épreuve à option au choix du candidat à l'inscription :</b> <i>Jeudi 16 avril 2026 de 9h à 13h, 14h ou 15h selon l'option</i>							
- version latine et court thème	5h						
- commentaire d'un texte philosophique	4h						
- commentaire d'un texte littéraire français	4h						
- composition de géographie**	6h						
- épreuve d'option histoire*	6h						
- commentaire composé de littérature étrangère et court thème (1)	6h						
- version de langue vivante étrangère et thème (1)	6h						

(1) Allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, polonais, portugais et russe.

## PRÉCISIONS IMPORTANTES :

- **Samedi 25 avril 2026** : date retenue en cas de nécessité de reprogrammation d'une épreuve de la BEL.
- Lors de son inscription, la personne candidate choisit une ville d'écrit. **Certaines raisons peuvent amener l'administration à modifier ce choix** (cf. IV-1-3-second alinéa, page 41).

## Épreuves d'admission

Ces épreuves sont organisées par chaque ENS

## ENS (Paris) - SECTION DES LETTRES - ACCÈS EN PREMIÈRE ANNÉE

### CONCOURS LETTRES A/L

Pour les épreuves écrites d'admissibilité, se reporter au tableau de la page 27

Épreuves orales et pratiques	Préparation	Durée	Coefficient
<b>Épreuves communes</b>			
<b>Explication d'un texte français</b>	1 h 30	30 min	
<b>Interrogation de philosophie</b>	1 h 30	30 min	
<b>Interrogation d'histoire</b>	1 h 30	30 min	
<b>Épreuve de Langue et culture anciennes</b> (au choix de la personne candidate à l'inscription) :			
• Textes antiques (latins ou grecs) sur corpus	1 h 30	30 min	3
• Traduction et commentaire d'un texte latin ou grec			
<b>Explication d'un texte littéraire de langue vivante étrangère</b> (choix définitif à l'inscription)	1 h 30	30 min	
<b>Épreuve à option</b> , au choix du candidat à l'inscription :			
➤ Épreuve de grec ou de latin (épreuve en deux parties) :			
• Traduction et commentaire d'un texte grec ou latin, la langue doit être différente de celle choisie en 4 <sup>ème</sup> épreuve commune.	1 h 30	30 min	5
• Interrogation d'histoire ancienne (portant sur l'ensemble du programme)			
<i>Seuls les personnes candidates ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la version latine et court thème pourront choisir cette épreuve.</i>			
➤ Interrogation sur un texte philosophique.			
<i>Seuls les personnes candidates ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité le commentaire d'un texte philosophique pourront choisir cette épreuve.</i>	1 h 30	30 min	5
➤ Interrogation d'histoire littéraire.			
<i>les personnes candidates ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité le commentaire d'un texte littéraire français pourront choisir cette épreuve.</i>	1 h 30	30 min	5
➤ Commentaire de documents géographiques. **			
<i>Seuls les personnes candidates ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition de géographie pourront choisir cette épreuve.</i>	1 h 30	30 min	5
➤ Épreuve de musicologie en deux parties :			
• Technique musicale (écriture musicale) et			
• Commentaire d'écoute d'une œuvre musicale.	2 h	15 min 45 min	5
<i>Seuls les personnes candidates ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire de la musique pourront choisir cette épreuve.</i>	aucune		
➤ Commentaire d'œuvre d'art.			
<i>Seuls les personnes candidates ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire et théorie des arts pourront choisir cette épreuve.</i>	1 h 30	30 min	5
➤ Commentaire d'un extrait de film.			
<i>Seuls les personnes candidates ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études cinématographique pourront choisir cette épreuve.</i>	1 h 30	30 min	5
➤ Commentaire dramaturgique d'un extrait d'une pièce.			
<i>Seuls les personnes candidates ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études théâtrales pourront choisir cette épreuve.</i>	1 h 30	30 min	5
➤ Commentaire de document historique, histoire ancienne, médiévale ou moderne.			
<i>Seuls les personnes candidates ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité l'épreuve d'option histoire pourront choisir cette épreuve.</i>	1 h 30	30 min	5
➤ Explication d'un texte de langue vivante étrangère autre que celle choisie en 5 <sup>ème</sup> épreuve orale commune.			
<i>Seuls les personnes candidates ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité le commentaire composé de littérature étrangère et court thème ou la version de langue vivante étrangère et thème pourront choisir cette option.</i>	1 h 30	30 min	5

Les épreuves d'admissibilité et d'admission de langues vivantes étrangères portent au choix de la personne candidate sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, polonais, portugais et russe.

### Épreuve d'option - HISTOIRE\*

A compter de la session 2026, l'épreuve d'admissibilité consiste en un commentaire de documents historiques accompagné d'une question de géographie qui s'appuie sur des documents. Le sujet de composition de géographie ne sera plus proposé. En conséquence le fond de carte ne sera plus proposé aux candidates et candidats.

Voir l'arrêté du 23 juin 2025 modifiant l'arrêté du 9 août 2024 fixant les conditions d'admission des élèves et les programmes spécifiques des concours de l'École normale supérieure (Ulm).

## Épreuve d'option – GÉOGRAPHIE\*\*

A compter de la session 2026 :

Épreuve d'admissibilité : la production graphique ne sera plus obligatoire. Un fond de carte sera toujours proposé aux candidates et candidats. La réalisation d'une ou plusieurs productions graphiques est néanmoins vivement recommandée par le jury qui tiendra compte des productions graphiques pertinentes et de qualité pour valoriser les copies.

Épreuve d'admission : deux atlas seront désormais fournis dans la salle de préparation ; L'Atlas du 21<sup>e</sup> siècle (éditions Nathan) et L'Atlas géographique mondial (A. Boissière, éditions Autrement).

## ENS DE LYON - ACCÈS EN PREMIÈRE ANNÉE

Premier concours

### ÉPREUVES DES SÉRIES LETTRES ET ARTS, LANGUES VIVANTES ET SCIENCES HUMAINES

Pour les épreuves écrites, se reporter au tableau de la page 27.

Épreuves orales communes	Coefficient
- <b>Explication d'un texte littéraire</b> ( <i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i> )	1.5
- <b>Approches des sciences humaines</b> ( <i>1h de préparation, 25 min devant le jury</i> )	1
<b>Un des groupes d'épreuves orales suivants en fonction de la spécialité choisie lors de l'inscription</b>	
<b>Spécialité lettres classiques :</b> - <b>Explication d'un texte latin</b> - <b>Explication d'un texte grec</b> ( <i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i> )	2 2
<b>Spécialité lettres modernes :</b> - <b>Étude synthétique de deux extraits d'œuvres au programme</b> ( <i>1h30 de préparation, 30 min devant le jury</i> )	2.5
- <b>Une des trois épreuves suivantes</b> à choisir lors de l'inscription : . Analyse en langue étrangère (1) d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte . Traduction et commentaire d'un texte latin hors programme . Traduction et commentaire d'un texte grec hors programme ( <i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i> )	1.5
<b>Spécialité arts :</b> - <b>Une des 4 épreuves suivantes</b> en fonction du choix exprimé à l'inscription . Études théâtrales ( <i>2h de préparation, 1h devant le jury</i> ) . Études cinématographiques ( <i>3h de préparation, 1h devant le jury</i> ) . Histoire des arts ( <i>2h de préparation, 1h devant le jury</i> ) . Musique (épreuve en 2 sessions, chacune comptant pour moitié dans la note finale) - Interprétation suivie d'un entretien ( <i>30mn devant le jury, sans préparation</i> ) (coef. 1.25) - Écriture musicale ( <i>2h de préparation, 15 min devant le jury</i> ) (coef. 1.25)	2.5
- <b>Une des trois épreuves suivantes :</b> . Analyse en langue étrangère (1) d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte . Traduction et commentaire d'un texte latin hors programme . Traduction et commentaire d'un texte grec hors programme ( <i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i> )	1.5
<b>Spécialité histoire et géographie :</b> - <b>Une des trois épreuves suivantes</b> à choisir lors de l'inscription : . Analyse en langue étrangère (1) d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte . Traduction et commentaire d'un texte latin hors programme . Traduction et commentaire d'un texte grec hors programme ( <i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i> )	1
- Interrogation d'histoire ( <i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i> )	1.5
- Interrogation de géographie ( <i>1h30 de préparation, 30 min devant le jury</i> )	1.5

<b>Spécialité philosophie :</b>	
- <b>Une des trois épreuves suivantes</b> à choisir lors de l'inscription :	<b>1</b>
. Analyse en langue étrangère (1) d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte	
. Traduction et commentaire d'un texte latin hors programme	
. Traduction et commentaire d'un texte grec hors programme	
<i>(1h de préparation, 30 min devant le jury)</i>	
- Explication d'un texte philosophique <i>(1h de préparation, 30 min devant le jury)</i>	<b>1.5</b>
- Exposé sur une question de philosophie <i>(1h de préparation, 30 min devant le jury)</i>	<b>1.5</b>
<b>Spécialité langue vivante :</b>	
- <b>Explication d'un texte (2) d'auteur étranger LV1</b> <i>(1h de préparation, 30 min devant le jury)</i>	
- <b>Analyse en langue étrangère LV1</b> (2) d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes au maximum suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte <i>(1h de préparation, 30 min devant le jury)</i>	<b>2</b>
- <b>Une des trois épreuves suivantes</b> à choisir lors de l'inscription :	<b>1.25</b>
. Analyse en langue étrangère LV2 (3) d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte	
. Traduction et commentaire d'un texte latin hors programme	
. Traduction et commentaire d'un texte grec hors programme	
<i>(1h de préparation, 30 min devant le jury)</i>	<b>0.75</b>

(1) La langue **peut être identique ou différente** de celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire de texte LVE et traduction pour l'admissibilité.

(2) La langue **est la même** que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire de texte LVE et traduction pour l'admissibilité.

(3) La langue **est différente** de celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire de LVE et traduction pour l'admissibilité.

Les épreuves d'admissibilité et d'admission de langues vivantes étrangères portent sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes à choisir définitivement au moment de l'inscription : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, polonais, portugais et russe.

## ENS PARIS-SACLAY

Pour les épreuves écrites, se reporter au tableau de la page 27.

CONCOURS LANGUE ÉTRANGÈRE : ANGLAIS	
<b>Épreuves orales (leur durée est fixée par le jury)</b>	<b>Coefficient</b>
➤ <b>Explication d'un texte d'auteur de langue anglaise, suivie d'un entretien</b>	<b>10</b>
➤ <b>Épreuve de civilisation portant sur un document de langue anglaise, suivie d'un entretien.</b> L'épreuve porte sur un programme limitatif de culture générale moderne renouvelé tous les deux ans. Elle se termine par un entretien qui permet d'apprécier la culture et les motivations du candidat.	<b>12</b>
➤ <b>Explication en langue étrangère d'un texte de deuxième langue</b> portant, au choix du candidat, sur l'une des langues vivantes suivantes : allemand, espagnol, italien, japonais, russe. L'usage d'un dictionnaire est interdit sauf pour le japonais où l'usage d'un ou plusieurs dictionnaires bilingues ou unilingues est autorisé.	<b>4</b>

### III-2 - DATES DES ÉPREUVES ET ORGANISATION DE LA BANQUE LSES

#### CONCOURS APPARTENANT À LA BANQUE LETTRES ET SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

- CONCOURS B/L – ENS (PARIS)
- CONCOURS SERIE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES – ENS DE LYON
- CONCOURS SCIENCES SOCIALES – ENS PARIS-SACLAY
- CONCOURS OPTION ÉCONOMIE ET SCIENCES SOCIALES – ENSAE
- CONCOURS SPECIALITE ÉCONOMIE – ENSAI
- CONCOURS ADMINISTRATEUR - CONCOURS EXTERNE – INSEE

Épreuves écrites	Durée	ULM	LYON	PARIS-SACLAY	ENSAE ENSAI INSEE att	INSEE admin
<b>Composition française</b> <i>Mardi 14 avril 2026 de 9h à 15h</i>	6 h	3	1			
<b>Composition de philosophie</b> <i>Mercredi 15 avril 2026 de 9h à 15h</i>	6 h	3	Admission 1	Admission 2		
<b>Composition d'histoire contemporaine</b> <i>Jeudi 16 avril 2026 de 9h à 15h</i>	6 h	3	2	3		
<b>Composition de sciences sociales</b> <i>Vendredi 17 avril 2026 de 9h à 15h</i>	6 h	3	2	5	X	X
<b>Composition de mathématiques</b> <i>Lundi 20 avril 2026 de 9h à 13h</i>	4 h	3	2	1	X	
<b>Composition d'économie INSEE</b> <i>Lundi 20 avril 2026 de 9h à 13h</i>	4 h					X
<b>Langue vivante étrangère (1)</b> <i>Lundi 20 avril 2026 de 15h à 18h</i>	3 h			Admission 2	X	X
<b>Épreuve à option :</b> - sociologie - économie <i>Mardi 21 avril 2026 de 9h à 14h</i>	5 h			3	X	
<b>Composition de mathématiques INSEE</b> <i>Mardi 21 avril 2026 de 9h à 13h</i>	4 h					X
<b>Épreuve à option :</b> - version latine - version grecque - analyse et commentaire en L.V.E. d'un ou plusieurs textes (2) - composition de géographie <i>Mercredi 22 avril 2026 de 9h à 13h ou 15h selon option</i>	4 h 4 h 6 h 6 h	3	1			

(1) L'épreuve de langue vivante étrangère porte sur l'une des langues suivantes, à choisir définitivement au moment de l'inscription : allemand, anglais, espagnol, italien, japonais ou russe.

(2) L'épreuve de langue vivante étrangère porte sur l'une des langues suivantes, à choisir définitivement au moment de l'inscription : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, polonais, portugais et russe.

#### ÉTABLISSEMENTS ADHERENTS A LA BANQUE LSES POUR LA SESSION 2026 :

- CELSA
- ECOLE NATIONALE DES SCIENCES GEOGRAPHIQUES : GEODATA PARIS
- ECOLE D'ECONOMIE DE TOULOUSE (TSE)
- ECRICOME
- ESIT
- GEIDIC : ENSIM/UTT/EPITA/ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE COGNITIQUE (INP BORDEAUX)
- ISMAPP
- UNIVERSITE PARIS DAUPHINE

#### Épreuves orales

Ces épreuves sont organisées par chaque ENS.

## ENS (PARIS)

### CONCOURS SCIENCES SOCIALES B/L

Pour les épreuves écrites d'admissibilité, se reporter au tableau de la page 31.

Épreuves orales d'admission	Préparation	Durée	Coefficient
<b>Explication d'un texte français</b>	1 h 30	30 min	Cinq des six épreuves sont affectées d'un coefficient 2 et une d'un coefficient 3 (choix à l'inscription)
<b>Interrogation sur la philosophie</b>	1 h 30	30 min	
<b>Interrogation sur l'histoire contemporaine</b>	1 h 30	30 min	
<b>Interrogation sur les mathématiques</b>	1 h 30	30 min	
<b>Compte rendu de documents suivi d'un entretien avec le jury en langue vivante étrangère (choix définitif à l'inscription)</b>	1 h 30	30 min	
<b>Commentaire d'un dossier sociologique et/ou économique</b>	1 h 30	30 min	
<b>Épreuve à option</b> , au choix de la personne candidate à l'inscription :	1 h 30	30 min	3
➤ <b>Explication d'un texte latin.</b>			
➤ <b>Explication d'un texte grec.</b>			
➤ <b>Explication d'un texte en langue vivante étrangère suivie d'un entretien avec le jury.</b> La langue doit être différente de celle choisie pour l'épreuve commune des épreuves orales d'admission.			
➤ <b>Commentaire de documents géographiques.</b>			
➤ <b>Épreuve de sciences sociales.</b>			

Les épreuves d'admissibilité et d'admission portent au choix de la personne candidate sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, polonais, portugais et russe.

## ENS DE LYON

### ÉPREUVES DE LA SÉRIE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Épreuves orales	Durée	Préparation	Coefficient
Trois épreuves obligatoires :			
➤ <b>Économie</b> : interrogation sur un sujet, suivie d'un entretien avec le jury	30 min	1 h	4
➤ <b>Sociologie</b> : interrogation sur un sujet, suivie d'un entretien avec le jury. Le sujet est accompagné d'un dossier dont la longueur n'excède pas cinq pages et ne comporte pas plus de cinq documents différents.	30 min	1 h	4
➤ <b>Langue vivante</b> : explication en langue vivante étrangère d'un texte contemporain hors programme relatif à la civilisation d'une aire linguistique, suivie d'un entretien en langue vivante étrangère avec le jury (la langue est la même que celle choisie à l'écrit)	30 min	1 h	1
Une épreuve au choix du candidat parmi les trois suivantes :			
➤ <b>Géographie</b> : commentaire de documents géographiques	30 min	1 h	1
➤ <b>Histoire contemporaine (1)</b> : interrogation sur un sujet, suivie d'un entretien avec le jury	30 min	1 h	1
➤ <b>Mathématiques (2)</b>	30 min	1 h	1

- (1) le programme est celui de la composition d'histoire contemporaine (épreuve d'admissibilité)  
 (2) le programme est celui de l'épreuve d'admissibilité

Épreuves orales d'admission ( <i>durées des épreuves fixées par le jury</i> )	Coefficient
➤ Épreuve à option (option complémentaire à celle de l'écrit)	
• <b>Sociologie</b>	3
• <b>Économie</b>	
➤ <b>Oral de Mathématiques</b>	1
➤ <b>Commentaire de dossier et entretien</b> : dossier à caractère économique et/ou sociologique et/ou historique suivi de questions puis d'un entretien permettant d'apprécier la culture et les motivations de la personne candidate.	2
➤ <b>Langue vivante étrangère</b> portant sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite. Elle comporte la présentation et le commentaire d'un enregistrement en langue étrangère d'intérêt général, économique et/ou sociologique.	2

### III-3 - LES CONCOURS D'ADMISSION SPÉCIFIQUES À UNE ECOLE

#### ENS PARIS-SACLAY - ACCES EN PREMIERE ANNEE

##### CONCOURS ÉCONOMIE ET GESTION (ENS PARIS-SACLAY)

Ce concours comporte deux options :

*Option économique et de gestion - Option économique et commerciale générale (ECG)*

#### Option I : Option économique et de gestion (en banque avec ENSAI civil et INSEE attaché statisticien)

Épreuves écrites d'admissibilité	Durée	Coefficient	Épreuves orales d'admission	Coefficient
<b>Composition d'analyse microéconomique</b> <i>Lundi 13 avril 2026 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	4	<b>Entretien à partir d'un document à caractère économique et social</b> remis au candidat 30 min avant l'épreuve	3
<b>Composition de mathématiques et statistiques</b> <i>Mardi 14 avril 2026 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	4		
Épreuve à options (choix définitif à l'inscription) : - <b>Option dominante gestion</b> (usage du plan comptable autorisé) - <b>Option dominante économique</b> <i>Mercredi 15 avril 2026 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	2	<b>Langue vivante étrangère (1)</b>	2
<b>Composition d'analyse macroéconomique</b> <i>Jeudi 16 avril 2026 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	2	<b>Interrogation d'analyse économique</b>	3

(1) L'épreuve de langue vivante étrangère pour l'option I porte au choix de la personne candidate sur l'une des langues vivantes suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien ou russe. Elle comporte la présentation et le commentaire d'un texte en langue étrangère d'intérêt général, économique et/ou social. Cette épreuve peut se dérouler partiellement en laboratoire de langues. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

L'épreuve d'entretien prend la forme d'un exposé de la personne candidate à partir d'un document, suivi de questions permettant d'apprécier la culture et les motivations de la personne candidate.

#### Options II : Option économique et commerciale générale (ECG)

L'admissibilité pour les inscrits à cette option est donnée par l'admissibilité dans la voie correspondante, à la même session, aux concours de trois des Grandes Écoles de Commerce (HEC, ESSEC, ESCP-EAP). Pour cette option le classement des personnes candidates sera effectué sur les épreuves d'admission

Les personnes candidates admissibles sont contactées par courrier électronique par l'ENS Paris-Saclay suite à la publication des résultats d'admissibilité des écoles mentionnées ci-dessus.

Pour les inscriptions, suivre la procédure décrite dans la notice de la BCE. Pour toute demande d'information, les personnes candidates peuvent s'adresser à :

*Direction des admissions et concours  
B.P. 31 - 78354 JOUY EN JOSAS CEDEX*

Épreuves orales d'admission	Coeff.
<b>Entretien à partir d'un document à caractère économique ou social</b> remis à la personne candidate 30 min avant l'épreuve	3
<b>Interrogation de spécialité (1)</b>	1

(1) *Histoire, géographie et géopolitique du monde contemporain pour les candidats ayant opté pour cette option en CPGE ECG.*  
*Économie, sociologie et histoire du monde contemporain pour les personnes candidates ayant opté pour cette option en CPGE ECG.*

L'épreuve d'entretien prend la forme d'un exposé du candidat à partir d'un document, suivi de questions permettant d'apprécier la culture et les motivations de la personne candidate.

**CONCOURS DESIGN (ENS PARIS-SACLAY)**

<b>Épreuves écrites d'admissibilité</b>	<b>Durée</b>	<b>Coeff.</b>	<b>Épreuves pratiques et orales d'admission</b>	<b>Durée</b>	<b>Coeff.</b>
<b>Techno. Design</b> <i>Mercredi 1 avril 2026 de 8h30-16h30</i>	4 h	<b>3</b>	<b>Épreuve pratique : Projet de Design.</b> Cette épreuve pratique offre trois options : design espace, design produit ou design graphique	2*8 h	<b>3</b>
<b>Dissertation d'histoire de l'art</b> <i>Jeudi 2 avril 2026 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	<b>3</b>	<b>Présentation de l'épreuve pratique de design</b>		<b>3</b>
<b>Dissertation de philosophie générale de l'art</b> <i>Vendredi 3 avril 2026 de 8h30 à 12h30</i>	8 h	<b>6</b>	<b>Portfolio et entretien</b>		<b>5</b>
			<b>Langue vivante étrangère (1)</b>		<b>2</b>

L'épreuve d'histoire de l'art porte sur un sujet choisi dans un programme fixé tous les deux ans par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

(1) Pour l'épreuve orale de langue vivante étrangère, les personnes candidates peuvent choisir lors de leur inscription entre : allemand, anglais, italien, espagnol ou russe. Elle comporte la présentation et le commentaire d'un texte général ou artistique, suivis d'une conversation. Cette épreuve peut se dérouler partiellement en laboratoire de langues. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

## ENS RENNES - ACCES EN PREMIERE ANNEE

### CONCOURS DROIT-ÉCONOMIE (D-E)

Épreuves écrites d'admissibilité	Durée	Coef.	Épreuves orales d'admission (durées fixées par le jury)	Coef.
<b>Composition sur un sujet d'ordre économique</b> <i>Lundi 13 avril 2026 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	4	<b>Interrogation sur un sujet d'ordre économique</b>	4
<b>Composition de droit civil (1)</b> <i>Mardi 14 avril 2026 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	4	<b>Langue vivante étrangère (2)</b> (langue obligatoirement différente de celle choisie pour l'écrit)	2
Épreuve à options (choix définitif à l'inscription) : - Composition droit commercial (2) - Composition droit public (3) - Composition de mathématiques appliquées et statistiques (4) <i>Mercredi 15 avril 2026 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	4	<b>Interrogation sur un sujet d'ordre juridique</b>	4
<b>Composition de langue vivante étrangère (5)</b> <u>choix définitif à l'inscription</u> <i>Jeudi 16 avril 2026 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	3	<b>Entretien prenant la forme d'un exposé à partir d'un texte.</b> La personne candidate en dégagera la problématique et l'analysera dans le cadre d'une réflexion personnelle	5

(1) Code civil non annoté autorisé

(2) Ne sont autorisés que le code de commerce et le code civil (Dalloz et Litec) non annotés par la personne candidate et non indexés par la personne candidate, à l'exclusion de tout autre code (le maxi-code et le code des sociétés sont interdits).

(3) Ouvrages autorisés : “Code LexisNexis droit constitutionnel” ou “Dalloz code constitutionnel et des droits fondamentaux”. Ces codes ne doivent être ni annotés par la personne candidate, ni indexés par la personne candidate.

(4) Calculatrice autorisée : seuls les modèles Casio Graph 35+E et Casio graph 35+EII sont autorisés.  
Ils devront être utilisés en **mode "examen"**.

(5) **L'anglais doit obligatoirement être choisi soit pour l'épreuve écrite, soit pour l'épreuve orale.**  
**Le choix de la langue de l'épreuve orale doit être différent de celui fait pour l'épreuve écrite.**

L'épreuve écrite de langue vivante étrangère (admissibilité) porte au choix de la personne candidate sur l'une des 4 langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien.

Elle consiste en un exercice de version, un exercice de thème et un exercice d'expression écrite composé de 2 questions dans la langue étrangère choisie. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

L'épreuve orale (admission) porte sur l'une des 7 langues vivantes étrangères suivantes au choix : allemand, anglais, chinois (mandarin), espagnol, italien, portugais, russe.

Elle comporte la présentation et le commentaire d'un texte écrit en langue étrangère d'intérêt général, juridique, économique et/ou social. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

**CONCOURS 2SEP (ENS RENNES)**

Le concours Sciences du sport et éducation physique comporte les épreuves suivantes :

<b>Épreuves écrites d'admissibilité</b>		
	<b>Durée</b>	<b>Coefficient</b>
<b>Culture générale en relation avec les activités physiques et sportives</b> <i>Lundi 16 mars 2026 de 13h à 17h</i>	4h	<b>4</b>
<b>Première composition de sciences de la vie et activité physique (SVSAPS1)</b> <i>Mardi 17 mars 2026 de 9h à 11h</i>	2h	<b>2</b>
<b>Seconde composition de sciences de la vie et activités physiques (SVSAPS2)</b> <i>Mardi 17 mars 2026 de 14h à 16h</i>	2h	<b>2</b>
<b>Composition de sciences humaines et activité physique (SHSAPS1)</b> <i>Mercredi 18 mars 2026 de 9h à 11h</i>	2h	<b>2</b>
<b>Composition de sciences sociales et activité physique (SHSAPS2)</b> <i>Mercredi 18 mars 2026 de 14h à 16h</i>	2h	<b>2</b>
<b>Épreuves orales d'admission</b>		
<b>Épreuve de didactique des activités physiques, sportives et artistiques*</b>		<b>5</b>
<b>Épreuve de langue vivante étrangère anglais ***</b>		<b>2</b>
<b>Épreuves de pratique sportive d'admission</b>		
1 - obligatoire : <b>Épreuve de sauvetage</b>		<b>2</b>
2 - de polyvalence : <b>une APSA</b> à choisir dans la liste proposée **:		<b>2</b>
3 - de spécialité : une APSA à choisir dans la liste proposée **		<b>3</b>
<b>Épreuve écrite d'admission ****</b>		
<b>Épreuve de langue vivante étrangère</b> : anglais. (Programmée pendant les épreuves orales)	2h30	<b>2</b>

\* Liste des APSA au programme de l'épreuve de didactique de la session 2026 :

- ultimate et rugby, lutte, badminton, escalade, danse, acrosport, courses, natation sportive.

\*\* Liste des APSA au choix pour les épreuves de pratiques sportives de polyvalence et de spécialité pour la session 2026 :

- basket, boxe française, tennis de table, course d'orientation, arts du cirque, sol, pentabond et javelot.

**ATTENTION :**

L'APSA choisie pour l'épreuve de polyvalence doit être différente de celle choisie pour l'épreuve de spécialité.

\*\*\* L'épreuve orale de langue vivante étrangère comporte un résumé complet et un commentaire problématisé à partir d'un texte écrit en anglais axé sur la recherche scientifique, l'actualité ou des faits divers dans le domaine sportif (préparation 30 minutes, audition par le jury 15 minutes).

\*\*\*\* L'épreuve écrite de langue vivante étrangère porte exclusivement sur l'anglais. L'épreuve consiste en un exercice de version, complété par une production écrite en anglais d'environ 200 mots (+ ou - 10 %), en réponse à une question posée en anglais. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

## IV- INSCRIPTION ET INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES

### IV-1- MODALITÉS D'INSCRIPTION PAR INTERNET

#### **Inscription sur Internet**

*Concours scientifiques et littéraires : du lundi 8 décembre 2025 à 10h au lundi 12 janvier 2026 à 17 heures*

**Concours sciences des filières MP, MPI, PC, BCPST, TB, PSI, PT, TSI : <https://www.scei-concours.fr>**

**Concours des filières littéraires : BEL et banque LE anglais : <https://www.concours-bel.fr>**

**Concours des filières économiques et sociales (BLSES) et Eco-Gestion : <https://www.concours-bce.com>**

**Concours Design – admission à l'ENS Paris-Saclay : <https://www.ens-paris-saclay.fr>**

**Concours Droit-économie (D-E) et 2SEP – admission à l'ENS Rennes : <https://www.ens-rennes.fr>**

**Concours deuxième année Paris Saclay et concours 2A ou 3A ENS Rennes : <https://www.ens-paris-saclay.fr>**

**\*Second concours ENS de Lyon : <https://www.ens-lyon.fr>**

**Du 2 février 2026 au 16 mars 2026 à 17 heures**

**Aucune inscription ne sera acceptée après cette date.**

**\* Concours pour lequel la procédure à suivre n'est pas celle ci-dessous mais celle indiquée sur le site Internet de l'école : [www.ens-lyon.fr](http://www.ens-lyon.fr)**

Les personnes candidates doivent impérativement s'inscrire en ligne et déposer sur le site une copie numérique des documents demandés, y compris les dossiers de demande d'aménagement d'épreuves. Aucune inscription par courrier ne sera acceptée, à l'exception des dossiers médicaux de demande d'aménagement d'épreuves (personnes candidates handicapées) qui seront obligatoirement envoyés en format papier au service médical, à l'adresse indiquée sur le site d'inscription.

Lors de l'inscription, et pour l'ensemble des concours considérés, il sera fourni à la personne candidate **un n° d'inscription unique** et **un mot de passe** qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin de la procédure d'intégration dans une école. Chaque personne candidate ne doit s'inscrire qu'une seule et unique fois pour l'ensemble des concours gérés par le SCEI. En cas de problème technique, envoyer un message authentifié, via la rubrique contact du site SCEI ([www.scei-concours.fr](http://www.scei-concours.fr)).

Les informations fournies par la personne candidate engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, la personne candidate s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s), la perte du bénéfice éventuel de l'intégration dans une école voire l'exclusion de l'enseignement supérieur.

Après la saisie des informations demandées, la personne candidate en vérifiera l'exactitude et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires avant le 12 janvier 2026 à 17h.

**Elle devra alors confirmer l'exactitude des informations renseignées en saisissant son code signature, mentionné dans le récapitulatif de l'inscription.**

La personne candidate pourra, jusqu'au 12 janvier 2026 à 17h, faire toutes les modifications utiles sur son dossier. Dans ce cas, elle devra impérativement reconfirmer à l'aide de son nouveau code signature (écran : « Confirmation d'inscription »).

**Aucune inscription ne sera acceptée après le 12 janvier 2026 17h.**

**Aucun ajout ou suppression de concours et/ou d'écoles en banque ne sera accepté après le 12 janvier 2026.**

**Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a fait l'objet d'une inscription sur le site internet.**

**L'inscription au(x) concours sera rejetée si le téléchargement de l'ensemble des pièces justificatives et le règlement des frais ne sont pas effectués pour le 20 janvier 2026 à 17 heures pour les concours scientifiques, pour le 20 janvier 2026 à 17 heures pour les concours littéraires et pour le 30 mars 2026 à 17 heures pour le second concours Lyon.**

**Second concours Lyon : fin d'envoi des demandes de dérogation le 23 mars 2026.**

## IMPORTANT

**Lorsque le dossier aura été vérifié et le paiement effectué, il apparaîtra comme « VALIDÉ »**

La personne candidate devra, pendant toute la durée des concours, tenir à jour, sur le serveur Internet, ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone, etc.). La personne candidate pourra également, à l'aide de son numéro d'inscription unique et de son mot de passe, consulter son dossier à tout moment, et ce, jusqu'à la fin des concours.

Les personnes candidates doivent, par ailleurs, pouvoir être contactés facilement par le service des concours durant toute la session y compris entre la fin des écrits et le début des épreuves orales, pour parer à tout problème imprévisible.

### IV-1-2 - DOCUMENTS À FOURNIR

Les pièces justificatives sont à téléverser entre le **lundi 8 décembre 2025 et le mardi 20 janvier 2026** à 17 h en un seul exemplaire. Les documents doivent être fournis en format PDF, la taille de chaque document ne doit pas dépasser 2 Mo et un seul fichier doit être fourni par pièce demandée. Le site d'inscription fournit des informations sur la numérisation et des liens vers des outils de conversion (par exemple jpeg → PDF) et de compression. Jusqu'à la date limite de finalisation du dossier, les personnes candidates ont la possibilité de téléverser une nouvelle version d'une pièce qui remplacera alors la version précédente, sauf si le dossier est en cours de vérification.

**Le téléversement des pièces justificatives n'est à effectuer qu'une seule fois dans le cadre de l'inscription commune.**

**Copie numérisée recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport :**

Ce document doit être en langue française, en langue anglaise ou accompagné d'une traduction certifiée conforme à l'original (la liste des traducteurs agréés peut être obtenue en mairie ou auprès de la cour d'appel) et valable jusqu'à la fin des épreuves de concours (mois de juillet). La photocopie du titre de séjour ou de tout autre document n'est pas acceptée.

Pour les personnes candidates possédant la nationalité française et une autre nationalité, seules les pièces d'identité françaises sont acceptées.

**Justificatif à produire au regard de la Journée défense et citoyenneté (JDC) pour les personnes candidates françaises nées entre le 12 janvier 2001 et le 12 janvier 2008 :**

**Une copie numérisée du certificat individuel de participation à la Journée défense et citoyenneté (JDC)** défini par l'art. L114-3 du code du service national

Sinon, en cas d'impossibilité :

**- Une copie numérisée de l'attestation provisoire** si la personne candidate n'a pas pu participer, pour un motif reconnu valable, à l'une des sessions de la JDC à laquelle elle était conviée et qu'elle a sollicité une nouvelle convocation.

**- Une copie numérisée du certificat d'exemption** si la personne candidate est atteint d'une maladie invalidante, d'une infirmité ou d'un handicap le rendant définitivement inapte à participer à la JDC (article L114-7 du code du service national).

Les personnes candidates possédant la nationalité française doivent produire ces justificatifs, même s'ils possèdent une autre nationalité. Les personnes candidates nées avant le 12 janvier 2001 ou ne possédant pas la nationalité française au 11 janvier 2026 n'ont pas à fournir de justificatif de participation à la JDC.

En cas d'inscription à une école militaire, le numéro d'identifiant défense (NID) devra être saisi lors de l'inscription.

**Des pièces supplémentaires pourront par ailleurs être exigées, notamment pour l'attribution de points de bonification pour certains concours** (voir organisation spécifique à chaque concours).

**Les pièces ci-dessous sont à fournir uniquement si les personnes candidates postulent pour d'autres concours en plus de ceux des ENS :**

**/// Personnes candidates boursières** du gouvernement français (bourses de l'Enseignement supérieur, du CROUS, Campus France).

**Copie numérisée recto-verso de l'original de la décision nominative d'attribution définitive de bourse.** La copie de la décision nominative d'attribution conditionnelle n'est pas acceptée.

**/// Personnes candidates pupilles de l'État ou pupilles de la Nation :**

Extrait d'acte de naissance portant soit la mention : « pupille de l'État », soit la mention : « pupille de la Nation »

### **/// Candidats en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique :**

Pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves de certains concours, les personnes candidates doivent signaler ce besoin lors de leur inscription.

**Concours scientifiques :** Dès novembre 2025, les personnes candidates concernées ont accès à un graphique explicatif de la procédure de demande d'aménagement d'épreuves sur le site [www.scei-concours.fr](http://www.scei-concours.fr), rubrique « inscription » / « aménagements ». Elles peuvent télécharger les documents relatifs à la constitution et à la transmission de leur dossier de demande d'aménagement d'épreuves. Sur la base des décisions d'aménagement d'épreuves obtenues précédemment aux examens et aux concours ou sur la base de l'avis du médecin habilité, chaque concours ou banque d'épreuves, pour les épreuves écrites et /ou orales qui le concernent, fixera par décision administrative les dispositions particulières d'aménagement. **Toute demande d'aménagement d'épreuves comprenant l'ensemble des pièces justificatives devra être transmis au plus tard le 12 janvier 2026 à 17h.**

**Second concours** de l'ENS de Lyon : **Le dossier de demande d'aménagement d'épreuve devra être complet au lundi 23 mars 2026 sauf dans le cas où la situation de handicap se révèle ou se modifie après cette échéance.** Une note explicative est disponible sur le site [www.ens-lyon.fr](http://www.ens-lyon.fr).

**Concours littéraires :** Les personnes candidates concernées peuvent télécharger dès à présent les documents relatifs à leur demande d'aménagement d'épreuves sur le site [www.concours-bel.fr](http://www.concours-bel.fr) (pour les filières littéraires) ou sur le site [www.concours.bce.com](http://www.concours.bce.com) (pour les filières économiques et sociales). Après avis du médecin habilité CDPAH, une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement pour l'écrit et/ou pour l'oral. **Le dossier de demande d'aménagement d'épreuve devra être complet au lundi 12 janvier 2026 pour les filières littéraires et économiques et sociales, sauf dans le cas où la situation de handicap se révèle ou se modifie après cette échéance.**

Une note explicative, mentionnant notamment l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier est disponible sur les sites [www.concours-bel.fr](http://www.concours-bel.fr) et [www.concours.bce.com](http://www.concours.bce.com).

En cas de « désaccord » avec une décision d'aménagement d'épreuves, la personne candidate devra s'adresser au concours concerné dans un délai de 15 jours à compter de la date de communication de la décision.

**Afin de constituer votre dossier, vous devez choisir l'une des 2 procédures ci-dessous :**

<b>Situation 1</b>  Vous avez bénéficié d'aménagements au baccalauréat et/ou lors des concours présentés l'année précédente et vous ne souhaitez pas faire réviser vos aménagements.	Téléverser la "DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVES" complétée et signée par la personne candidate (document 1) Téléverser la décision d'aménagements au baccalauréat et/ou les décisions d'aménagements des concours présentés l'année précédente Téléverser la "FICHE ÉTABLISSEMENT" complétée et signée par la personne candidate et l'établissement scolaire
<b>Situation 2</b>  Vous souhaitez faire réviser les aménagements dont vous avez bénéficié au baccalauréat et/ou lors des concours présentés l'année précédente. Dans quels cas faire réviser ses aménagements ? Vos besoins liés à votre handicap ont évolué. Les aménagements obtenus au baccalauréat sont incomplets vis-à-vis des épreuves des concours (il n'y a par exemple pas d'aménagement prévu au bac pour les TP) Les aménagements obtenus au baccalauréat sont incompatibles avec les règlements des concours <b>OU</b> Vous n'avez pas bénéficié d'aménagements d'épreuves lors du baccalauréat et/ou lors des concours présentés l'année précédente.	Téléverser la "DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVES" complétée et signée par la personne candidate (document n°1) Téléverser la décision d'aménagements au baccalauréat et/ou les décisions d'aménagements des concours présentés l'année précédente Téléverser la "FICHE ÉTABLISSEMENT" listant les mesures mises en place lors de toutes les années CPGE, complétée et signée par l'établissement scolaire actuel et par la personne candidate (document n° 3) si vous en avez bénéficié. AVIS D'AMENAGEMENT DU MÉDECIN désigné par la CDAPH ou DOSSIER MEDICAL (voir Annexe 1) Téléverser "L'AVIS D'AMENAGEMENT DU MÉDECIN" désigné par la CDAPH complété, daté (année scolaire en cours), signé et tamponné (document n° 2) <b>OU</b> Envoyer par courrier "Le DOSSIER MÉDICAL" à l'adresse indiquée sur le site d'inscription.

Il est rappelé que "L'autorité administrative compétente pour organiser le concours peut refuser d'accorder tout ou partie des aménagements obtenus au baccalauréat pour des motifs tirés de leur absence de cohérence avec les conditions réglementaires du concours. Elle en informe la personne candidate qui peut solliciter de nouveaux aménagements. [...]" (extrait du Décret n°2021-1480 du 12 novembre 2021).

**Toute renonciation ou démission, quel qu'en soit le motif, n'annule pas l'inscription. Tous les frais restent acquis.**

#### **IV-1-3 - Convocations aux épreuves écrites**

Les personnes candidates régulièrement inscrites recevront un message électronique les invitant à télécharger leur convocation. Cette convocation mentionnera leurs choix d'option(s), de langue(s) et de concours auxquels elles sont tenues de se conformer au cours des épreuves.

L'affectation d'une personne candidate à un centre est conditionnée par la capacité d'accueil de ce centre et le nombre d'inscrits ayant choisi ce centre. Une personne candidate pourra être discrétionnairement affectée dans un autre centre géographiquement proche.

#### **IV-1-4 - Épreuves orales et pratiques**

Les personnes candidates admissibles sont convoqués aux épreuves orales suivant des modalités propres à chaque École.

Pour certains concours et banques d'épreuves, les personnes candidates doivent s'inscrire par Internet ou auprès d'un secrétariat spécifique ouvert après la publication des résultats d'admissibilité. Les coordonnées et heures d'ouverture sont indiquées sur les sites internet des Écoles.

Les épreuves orales se dérouleront selon les modalités propres aux concours ou banques d'épreuves.

#### **IV-1-5 - Résultats**

**Les résultats d'admissibilité et d'admission seront** communiqués aux personnes candidates après les délibérations des jurys.

Les dates de communications des résultats seront disponibles sur les sites **Internet des ENS**.

Les résultats pourront être consultés sur les **sites Internet des ENS ainsi que sur le site <https://banques-ecoles.fr>**

➤ **Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.**

## IV-2 - PROCÉDURE COMMUNE D'INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES POUR LES PERSONNES CANDIDATES AUX PREMIERS CONCOURS SCIENCES

Pour tout accès à son dossier, il est indispensable de saisir son n° d'inscription unique et son mot de passe.

**Seules les personnes candidates « classées » à un ou des concours sont susceptibles d'intégrer une École**

► **L'intégration dans une école est proposée en tenant compte :**

- du rang de la personne candidate dans chaque concours. Lorsqu'il y a lieu de départager les candidates et candidats ayant obtenu le même total de points, la priorité est attribuée à l'élève qui a obtenu le plus fort total de points à l'ensemble des épreuves d'admission.

- du classement préférentiel des vœux qu'elle aura exprimés,
- du nombre de places offertes au concours par chaque école.

► **Il est recommandé aux personnes candidates de s'informer sur l'ensemble des Écoles (y compris sur le coût de la scolarité) avant d'effectuer leur classement préférentiel sur le site Internet.**

**IV-2-1 - Liste de vœux / sur Internet : [www.scei-concours.fr](http://www.scei-concours.fr)**

Entre le 1er mars et le 24 juillet 2026 à 12h, sur Internet exclusivement, les personnes candidates devront établir une liste de vœux, classée par ordre de préférence, de toutes les écoles qu'elles souhaiteraient intégrer, y compris les écoles ne figurant pas dans cette notice.

**Important** : même pour l'intégration dans une seule école, il est obligatoire d'établir sa liste de vœux.

**L'absence d'établissement d'une liste de vœux est considérée comme une démission.**

**ATTENTION !!!**

**Après le 24 juillet 2026 12h,**

Les personnes candidates ne pourront ni modifier l'ordre de leurs choix dans leur liste de vœux, ni ajouter une nouvelle école.

Les personnes candidates renoncent à l'intégration dans toute école non classée dans leur liste de vœux.

**Une seule proposition d'école sera faite aux personnes candidates lors de chaque phase de proposition**

**IV-2-2 - Proposition d'intégration / sur Internet : [www.scei-concours.fr](http://www.scei-concours.fr)**

**- La 1<sup>ère</sup> proposition d'intégration dans une école pourra être consultée le mardi 28 juillet 2026 à 14h**

Les personnes candidates devront impérativement répondre à cette 1<sup>ère</sup> proposition : **entre le mardi 28 juillet 14h et le jeudi 30 juillet 12h**.

**- La 2<sup>ème</sup> proposition d'intégration pourra être consultée dès le vendredi 31 juillet 2026 à 14h.**

Les personnes candidates devront impérativement répondre à cette 2<sup>e</sup> proposition : **entre le vendredi 31 juillet 14h et le dimanche 2 août 14h**.

**- Les propositions suivantes pourront être consultées à 14h :**

**le mardi 25 août, le mardi 1er septembre, et le vendredi 4 septembre 2026.**

Les personnes candidates qui n'ont pas répondu « Oui définitif » à une proposition précédente devront consulter et impérativement répondre à chaque phase de proposition (que la proposition soit nouvelle ou identique) :

- Entre le mardi 25 août 14 h et le jeudi 27 août 14 h
- Entre le mardi 1er septembre 14 h et le jeudi 3 septembre 12 h ;
- Entre le vendredi 4 septembre 14 h et le dimanche 6 septembre 14 h.

► **Toute absence de réponse dans les délais**, à chaque proposition faite sur le site [www.scei-concours.fr](http://www.scei-concours.fr), entraînera la démission automatique de la personne candidate.

► **Dès lors qu'une proposition d'intégration dans une École aura été faite à une personne candidate, celle-ci ne pourra plus avoir accès aux écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux.**

**Lors des phases de réponse, uniquement**, les personnes candidates pourront renoncer en ligne à une, plusieurs ou toutes les écoles mieux classées dans leur liste de vœux. **Ce choix sera alors irréversible.**

#### **Extension de la réponse « OUI MAIS »**

Dans le cas où une personne candidate se voit proposer la meilleure école possible (premier vœu ou autre vœu sans possibilité d'avoir une autre proposition), **elle aura le choix de répondre « OUI MAIS » au lieu de « OUI DEFINITIF » si elle n'est pas réellement sûr d'intégrer l'école proposée.** La personne candidate devra alors préciser la raison pour laquelle il ne souhaite pas répondre « OUI DEFINITIF » (choix de faire 5/2, université, autre école hors SXEI...). Attention, la réponse « OUI MAIS » implique que la personne candidate devra impérativement répondre aux propositions suivantes sous peine de démission.

*Les personnes candidates en « OUI MAIS » ou en « OUI DÉFINITIF » absentes le jour de la rentrée à l'école seront démissionnées de l'ensemble des écoles.*

Le non-respect de l'ensemble des règles énoncées ci-dessus entraînera l'exclusion pure et simple de la procédure commune d'intégration dans les écoles.

**Aucune école n'a le droit d'obliger une personne candidate, par quelque moyen que ce soit, à répondre « oui définitif », même si la rentrée de cette école a lieu avant 5ème appel.**

*Une brochure détaillée, intitulée « intégrer une école », sera disponible sur le site [www.scei-concours.fr](http://www.scei-concours.fr);*

#### **IV-2-3 – Personnes candidates des autres concours**

Les personnes candidates « classées » sont seules susceptibles d'être admises dans les Écoles en fonction de leur rang de classement et des places disponibles.

Chaque école procède à l'appel des personnes candidates classées à ses concours.

\*\*\*\*\*

## Rappel du fonctionnement général des concours

Un concours d'entrée dans la Fonction Publique est une opération de sélection qui évalue les personnes candidates entre elles, selon le principe de l'égalité de traitement des personnes candidates, à partir d'épreuves définies réglementairement ayant pour objectif d'établir un classement de manière à attribuer les postes ouverts, par arrêté ministériel, par ordre de mérite.

Les épreuves de concours ne peuvent ainsi être assimilées à des devoirs universitaires dont l'objectif est de s'assurer que l'étudiant ou l'étudiante a acquis un niveau suffisant de connaissances lui permettant d'obtenir une qualification.

Selon la réglementation en vigueur, les jurys des concours d'accès à la Fonction Publique sont souverains ; c'est à dire qu'aucune disposition réglementaire ne les oblige à motiver leurs délibérations ni à communiquer aux personnes candidates les critères de correction dont il est fait usage.

A la fin de la session, le président ou la présidente de jury appuyé par les membres de jury des différentes épreuves, rédige un rapport qui présente les différentes statistiques relatives aux notes obtenues par les personnes candidates et établit un constat sur le niveau général de chaque épreuve. Ce rapport précise les attentes du jury et permet ainsi aux personnes candidates de disposer d'éléments leur permettant d'améliorer leur préparation.